

ACTES DU COLLOQUE
15 NOVEMBRE 2014
STRASBOURG



Conception: CCFD-Terre Solidaire Alsace-Lorraine, réalisé par Mylène D'Agostino, Laëtitia Leneveu et Laurie Muller, stagiaires au CCFD

Directeur de la publication: François Hollecker

Rédaction: Mylène D'Agostino, Laëtitia Leneveu, Laurie Muller ainsi qu'Anne-Cécile Blaise, Odile Delhayé, Aurélie Didier-Laurent, François Hollecker, Bernard Klingelschmidt, Jean-Pierre Lime, Denis Ritzenthaler et Régis Stadelwieser.

Crédits photos: Daniel Camus, Marie-Hélène Hollecker, Gérard Jost, Marc Larchet, «Le Luc» Petitemange.

Conception graphique et mise en page: Mylène D'Agostino, Laëtitia Leneveu, Laurie Muller, Régis Stadelwieser

© **ccfd-terre solidaire** - Mars 2015 - Tous droits réservés.

L'égalité Femmes-Hommes, un enjeu de développement

COLLOQUE DE STRASBOURG | 15 NOVEMBRE 2014

Faire évoluer ensemble les mentalités

Organisé le 15 novembre dernier dans les locaux de l'Université de Strasbourg, conjointement à l'ouverture de la Semaine de Solidarité Internationale, le colloque sur « l'égalité femmes-hommes, un enjeu de développement » a été l'occasion de sensibiliser le grand public à cette thématique. Il a permis de réunir différents acteurs œuvrant aux transformations sociales dans le domaine de l'égalité et leur a offert un forum pour échanger et faire part de leurs idées.

Pour cet évènement, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement-Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) s'était associé à l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) de l'Université de Strasbourg. L'un et l'autre avaient à cœur de toucher particulièrement le grand public et le rendre acteur dans la défense des droits des femmes.

Le colloque se voulait également une étape marquante dans la réflexion menée depuis quatre ans sur l'égalité femmes-hommes au niveau régional Alsace-Lorraine, en rassemblant les acteurs proches du CCFD-Terre Solidaire, en mesurant ensemble les avancées et les défis restant à relever, et en soutenant ainsi le développement d'un réseau thématique porté par des militants et des bénévoles.

Plusieurs formes de réflexions

Le colloque a proposé plusieurs plateformes d'expressions pour débattre ou s'informer. Des tables rondes ont réuni des universitaires, des partenaires internationaux et des associations locales, de manière à confronter théorie et pratique, et à proposer un regard croisé sur les difficultés d'obtenir l'égalité femmes-hommes ici, et dans les pays dits du Sud. Des ateliers animés par de nombreux mouvements, collectifs et acteurs régionaux ont invité les participants à livrer leurs témoignages et à partager leurs expériences dans le monde professionnel, associatif, ou religieux.

Le CCFD-Terre Solidaire a également mis en place une exposition temporaire d'œuvres d'art intitulée « RegART et Dignité », portant sur le respect de la dignité et le combat contre les violences faites aux femmes. Dix panneaux proposaient des œuvres d'artistes qui ont posé un regard propre sur le thème du colloque et l'ont ainsi abordé par un biais encore différent.

Poursuivre la réflexion et entraîner l'action

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est un levier incontournable dans le développement solidaire et durable des pays du Sud. Ce colloque a appuyé les actions entreprises aussi bien localement qu'avec les partenaires internationaux en faveur de cette égalité ; il a mis en valeur le réseau du CCFD-Terre Solidaire et son travail de plaidoyer pour faire évoluer les mentalités.

La présente publication des actes du colloque est la première étape de la poursuite de la réflexion, et vient en réponse à cette volonté forte, exprimée par l'ensemble des participants, de porter le débat hors des murs de l'Université. Ce document très riche est une mine de données et de pistes d'approfondissement, et un support idéal pour toucher un large public et couvrir l'enjeu de l'égalité femmes-hommes.



SOMMAIRE

- 6 | **Mots de bienvenue**
- 8 | **Table ronde**
Souveraineté alimentaire et autonomie économique des femmes
- 14 | **Atelier du COLECOSOL**
Le commerce équitable, un projet au féminin ?
- 16 | **Atelier du Crédit Coopératif**
Les finances solidaires au service de l'autonomie économique des femmes
- 17 | **Atelier des Jardins de Gaïa**
Les femmes dans la production de thé équitable
- 18 | **Atelier de l'Action Catholique des Femmes**
Le travail féminin partiel et précaire en France
- 19 | **Table ronde**
Femmes et migrations internationales
- 25 | **Atelier de la CIMADE et de la Pastorale des Migrants**
Accompagnement des femmes migrantes en Alsace
- 28 | **Atelier de l'AMSED**
Apiculture et recyclage en Algérie : levier pour l'autonomisation des femmes kabyles
- 30 | **Atelier d'Info Birmanie**
Femmes et militantisme en Birmanie

Table ronde	31
<i>Lutter contre les violences pour une paix durable</i>	
Atelier d'Amnesty International	38
<i>Mon corps, mon droit</i>	
Atelier du CIDFF	40
<i>Les actions d'accompagnement et de lutte contre les violences faites aux femmes en Alsace</i>	
Atelier du Mouvement du Nid	42
<i>Pour l'abolition du système prostitueur, lieu de violences faites aux femmes</i>	
Atelier d'Anne Soupa	44
<i>Les femmes au regard de l'Évangile et de l'Église</i>	
Atelier d'IMS-Entreprendre pour la cité	45
<i>Ce que pensent les femmes et les hommes dans l'entreprise</i>	
Atelier de Caritas	46
<i>Accompagnement des familles monoparentales et répercussion sur l'éducation des enfants</i>	
Perspectives d'avenir	48
Le public du colloque	50
Pour contacter les intervenants	51
Remerciements	52

MOTS DE BIENVENUE



CCFD-Terre Solidaire

Bernard Klingelschmidt, président
de la délégation du Bas-Rhin
Anne-Cécile Blaise, chargée de projets

« L'égalité des sexes qui est inscrite dans les droits de l'homme, est au cœur de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Sans elle on ne pourra vaincre ni la faim, ni la pauvreté, ni la maladie » affirmait l'ONU en 2008. Engagé depuis plus de 50 ans dans cette lutte « Tous ensemble contre la faim », le CCFD-Terre Solidaire, première ONG de développement en France, partage complètement cette conviction de l'ONU. Ses stratégies ont progressivement évolué pour passer de la lutte contre la faim à la promotion d'un développement de l'homme, et de tous les hommes, pour une terre solidaire et fraternelle.

Pour mener à bien ses missions ici en France, avec son réseau de **15 000 bénévoles**, et dans le monde, avec **450 partenaires** répartis dans près de 60 pays, le CCFD-Terre Solidaire met en œuvre 3 leviers d'action complémentaires :

- ▶ **le partenariat** avec des acteurs de la société civile du Sud, en créant avec eux une relation de confiance (et non d'assistantat), et de projet dans la durée, émanant de leurs besoins (pas d'expatriés) pour faire émerger des modèles alternatifs de développement ;
- ▶ **l'éducation au développement** comme processus de transformation personnelle et levier de transformation sociale ouvert sur le monde ;
- ▶ et **le plaidoyer**, important pour faire évoluer le débat public et les politiques.

Dans ces actions, nous avons pris conscience, avec nos partenaires, de très grandes inégalités entre hommes et femmes. Aussi, depuis quelques années, le CCFD-Terre Solidaire a fait de l'égalité femmes-hommes une thématique prioritaire. La région Alsace-Lorraine y a particulièrement travaillé depuis 4 ans et a réalisé deux plaquettes de sensibilisation, de réflexion et d'action : « **L'autonomie économique des femmes** » et « **Dignité des femmes : éradiquer les violences** ». Il nous a paru en effet important de nous intéresser aux relations femmes-hommes, d'interroger nos propres rôles sociaux, de lutter contre nos stéréotypes. Pourquoi, quelles que soient les sociétés que l'on traverse dans le monde, les femmes sont toujours les « victimes » ?

« **Je crois en la solidarité** » écrit Guy Aurenche, Président national du CCFD-Terre Solidaire, dans son dernier livre récemment publié. Nous aussi, nous y croyons, c'est pour cela que nous sommes heureux de semer avec vous aujourd'hui des graines d'égalité, de solidarité et de fraternité entre les hommes et les femmes.

Vous êtes plus de 300 personnes présentes. C'est déjà un beau succès... à chacun d'être ensuite acteur de transformation sociale là où il vit. Merci. »

« Depuis 6 ans, la ville de Strasbourg est engagée dans ce combat pour l'égalité et, du fait de l'importance du rôle de la vie associative, elle soutient ce genre de manifestations qui permettent de faire avancer les choses.

Il faut être alerte, car les difficultés persistent et la question de la domination masculine demeure prégnante. Ainsi, nous avons des choses à apprendre des pays du Sud, au regard de leur combat pour cette égalité.

Il faut continuer à agir pour changer ce système. Il faut prolonger un tel colloque, notamment parce qu'il met en avant des partenaires venus des pays du Sud : nous avons la responsabilité de voir ce qui se passe ailleurs dans le monde, car « **si on avance ici, cela avance là-bas** ».

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Ville de Strasbourg

Mine Günbay, adjointe au maire



Université de Strasbourg

Nathalie Hillenweck, vice-présidente

Isabelle Krauss, chargée de mission
égalité-diversité

« La problématique de l'égalité hommes-femmes, tout comme celle de la solidarité, se pose aussi dans le cadre de l'Université, c'est pourquoi celle-ci s'engage dans la société civile, comme c'est le cas avec cette co-organisation.

La mission « égalité / diversité » est née après le lancement de quelques chercheurs de l'Unistra dans l'enquête « Virage », faisant de l'Université la troisième à s'y engager. Créée en 2009 au moment de la fusion des trois universités, la mission a d'abord été rattachée à la vice-présidence, notamment pour lui permettre d'avoir une vision globale de l'Université.

D'abord centrée sur le personnel, trois autres volets s'y sont progressivement ajoutés :

- ▶ un volet de recherche, pour inclure cette dimension d'égalité dans les travaux universitaires ;
- ▶ un volet étudiant, pour les sensibiliser à cette problématique et aux stéréotypes qui y sont rattachés ;
- ▶ un volet CPED (conférence nationale des chargés de mission égalité), qui a permis d'augmenter leur nombre de onze en 2009 à soixante-huit en 2014 sur le territoire national.

Il y a quelque temps, l'Université a participé à un débat en regards croisés sur les femmes dans l'Eglise et dans l'Université, auquel Anne Soupa avait notamment participé. La conclusion en avait été que le chemin serait « long, difficile, et avec de la souffrance, d'où le besoin de solidarité ».

« Il y a plus 50 ans, le CCFD-Terre Solidaire fit œuvre de rassemblement, celui de tous nos mouvements d'Eglise, œuvre d'ouverture, par l'accueil rapide de bien d'autres partenaires, et œuvre de pédagogie, en invitant non seulement à lutter contre le mal, la faim et l'injustice, mais aussi à œuvrer à des projets et à des structures de développement.

L'intuition était magnifique : inviter les chrétiens à s'unir et avec eux, toute personne de bonne volonté, pour éradiquer la faim : faim de pain et plus encore faim de justice, de liberté, de dignité et aussi pour permettre le développement, selon le principe : « donner du pain, c'est bien, planter la semence, c'est mieux. Travailler seul, c'est déjà bien, agir en coopérative, c'est mieux. Dépanner en urgence, c'est bien, éduquer, c'est mieux. Acheter, c'est bien, payer le juste prix, c'est mieux... »

Tel est le développement voulu par le CCFD-Terre Solidaire : Rendre à tous la capacité de leur propre croissance, donner à tous d'œuvrer pour leur propre bien-être, offrir à tous d'être partenaires et solidaires les uns des autres, parce que enfants de Dieu, nous sommes tous responsables de tous.

Nous comprenons tous que le CCFD-Terre Solidaire se préoccupe de l'égalité femmes-hommes. Il est vrai que les inégalités de toutes sortes, et particulièrement à l'encontre des femmes, sont un frein au développement et à la solidarité, et sont sources de violences inadmissibles. Les violences faites aux femmes, les stéréotypes sexistes, le trafic d'êtres humains, les atteintes à la dignité des personnes et très souvent des femmes, la féminisation croissante de la pauvreté, tels sont quelques-uns des maux qu'il nous faut dénoncer et combattre.

Il faut éradiquer le mal et la violence, et promouvoir également le bien et la justice, en tous pays, en tous milieux, dans notre société, dans nos familles et dans notre Eglise. Le Pape François rappelait dans « la joie de l'évangile » combien les femmes font un apport indispensable à la société et à l'Eglise « il faut encore élargir les espaces pour une présence plus incisive des femmes dans l'Eglise, parce que le génie féminin est nécessaire dans toutes les expressions de la vie sociale... »

Que de chantiers en tous lieux, là-bas et ici ! Puissent les paroles échangées aujourd'hui être porteuses d'espérance ! Puisse ce colloque être vraiment semence de justice et de fraternité ! »



Diocèse de Strasbourg

Monseigneur Jean-Pierre Grallet

Quel accès des femmes et des hommes aux ressources productives ? Accès à la terre, aux droits patrimoniaux, aux crédits et partage équitable des choix de production.

Animateur : Madjid Bouzar, responsable de la section relations internationales à l'ITIRI

Introduction

Le terme – et la problématique – de souveraineté alimentaire ne sont pas sans rappeler le célèbre ouvrage de René Dumont, « **L'Afrique noire est mal partie** », dans lequel il souligne l'importance de créer des dynamiques de développement en Afrique pour achever cette souveraineté. Dans les années 60-70, la problématique de l'égalité hommes-femmes était abordée et nous disions qu'il paraissait aberrant que les femmes, qui représentent 50% de la force de travail, ne puissent pas participer pleinement au développement.

Ce questionnement de l'égalité femmes-hommes et du développement soulève des questions sociétales, mais aussi la question de l'égalité en tant que problème général qui touche tout le monde comme elle interroge le socioculturel, le socio-historique, etc.

Au Sud, le problème de l'accès à la terre et aux ressources des femmes est dominant, du fait des normes sociales patriarcales qui persistent ; au Nord, c'est le problème de l'accès au crédit qui se pose pour les femmes. On voit ainsi que l'autonomie économique des femmes est un problème mondial, exacerbé au Nord comme au Sud par la concentration des terres au profit des grandes exploitations, par la spéculation foncière et par l'expansion des cultures d'agrocarburants.

Pour ne rappeler que quelques chiffres, les femmes représentent 70% du travail effectué, mais n'en touchent que 10% du produit ; dans le même ordre d'idées, seuls 3% des droits de propriété agricole dans le monde sont féminins. Tout ceci pose la question de l'inégalité et de l'autonomie au sens large du terme dans le domaine du développement.

Professeur à la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication de l'Université Catholique de Louvain, à l'école des Sciences Politiques et Sociales de Louvain ainsi qu'à l'Institute for the Analysis of Change in Contemporary and Historical Societies, Philippe de Leener est l'auteur de plusieurs ouvrages concernant l'agriculture en Afrique. Il est par ailleurs président de l'association belge « Inter-Mondes », créée en 1996, qui cherche à appuyer toutes les formes d'interpellation et d'interconnexion au Nord comme au Sud (savoirs, pratiques, cultures, personnes) dans une perspective de changement politique : transformer l'actuelle société des individus en société refondant le Collectif, les autres et l'Autre comme préoccupations pour tous et chacun.

Philippe de Leener cherche à travers sa présentation à « provoquer l'intelligence » du public, et ce à travers une interrogation : la question de l'égalité hommes-femmes est-elle pertinente ? A travers ses trente cinq ans d'expérience et ses interventions dans des programmes de développement en Asie et en Afrique, il en est arrivé à cette remise en question. A travers ce

questionnement, il cherche à remettre la question du genre dans tout son potentiel émancipateur.

La présentation s'articule autour de trois temps :

- un rappel fondamental : lorsque l'on travaille chez les autres, on est enveloppé dans ce qu'il appelle « les mélées du développement ».

► cinq questions, pour donner un surcroît de pertinence à l'approche genre.

► trois interpellations économiques, qui font référence à la deuxième thématique de la table ronde qui est l'autonomie économique des femmes.

Les mélopées du développement

A travers notre vécu, on fait systématiquement entendre deux mélopées lorsque l'on va implanter un projet chez les autres :

► « On adore ce que vous faites, mais maintenant faites comme nous » : ce message est toujours envoyé par les programmes, même s'il l'est parfois de manière subliminale ;

► « Vous ne faites pas ce que nous pensons que vous devriez faire », « Vous ne parlez pas comme nous pensons que vous devriez parler », « Vous ne pensez pas ce que nous pensons que vous devriez penser », « Vous ne vous comportez pas comme nous pensons que vous devriez vous comporter ».

Toute activité menée au Sud est perçue avec ces messages en fond par ses bénéficiaires. Il est donc essentiel de garder ces mélopées en mémoire.

Cinq questions pour donner un surcroît de pertinence aux approches genre

Qui définit la problématique genre quand on va chez les autres, dans quels termes et avec quels mots ?

Le genre et la perspective de l'autonomisation économique des femmes est une histoire occidentale : ailleurs, ces questions ne sont pas tout de suite – voire pas du tout – pertinentes. Ce sont donc des questions universalisables, que l'on peut proposer aux autres qui peuvent alors les réinventer à leur façon, et non universelles, car elles ne s'imposent pas d'office.

Par ailleurs, n'empêche-t-on pas

ces personnes de réfléchir à leur problématique du genre en leur imposant la nôtre ?

Qui définit les catégories ? Sous quels axes et avec quels mots ? Qui produit les grands récits de souffrance ?

On parle toujours de femmes et d'hommes, mais de quelle catégorie de femmes et d'hommes ? Bien souvent, les programmes qui traitent des questions de genre ne s'adressent pas aux femmes qui sont réellement en souffrance. En Afrique par exemple, comme Philippe de Leener a pu en faire l'expérience en tant que neuropsychologue là-bas, une catégorie de femmes est systématiquement négligée par ces programmes : les petites filles, entre l'âge de 6 ans et jusqu'à la puberté. Ce sont pourtant elles qui portent tout le poids de la souffrance féminine, souffrance qui est souvent causée par leur propre mère : c'est une souffrance de femme à femme.

Quelle inégalité ? Entre qui et qui ? Quelle domination de qui sur qui ?

On reste souvent dans une perspective inter-catégorielle comme on parle de rapports inégaux entre catégories. Or, on oublie par là qu'à l'intérieur même des catégories les inégalités sévissent – entre les hommes, entre les femmes.

Il faut ainsi s'interroger sur le fait de savoir dans quelle mesure tous les efforts que l'on place dans l'égalité femmes-hommes ne protège pas la machinerie de leur propre domination ; dans quelle mesure on néglige le fait de savoir où la société produit ces inégalités, où sont ces « usines à inégalités ». Il ne faut pas perdre de vue que la transmission de ces inégalités est assez souvent féminine.

De plus, dans quelle mesure n'oublie-t-on pas les autres différences (de caste, de classes, de revenus) ? Dans quelle mesure ne néglige-t-on pas d'attaquer la grammaire locale de la domination ?

Ce sont là des aspects fondamentaux, auxquels on ne pense malheureusement

pas souvent.

On parle d'autonomisation des femmes, mais de quelle autonomie parle-t-on ?

L'autonomisation économique des femmes est une préoccupation sensible dans cette partie du globe, mais qu'en est-il ailleurs ? Comment concevoir l'autonomisation des femmes dans des sociétés qui consacrent l'hétéronomie et font passer la question du « nous » avant celle du « je » ?

Il n'est pas question ici de discréditer cette question d'autonomisation, mais plutôt de souligner qu'elle pourrait se décliner dans des termes très différents chez les uns et les autres.

Comment raisonner l'égalité femmes-hommes dans des sociétés qui séparent radicalement le monde des hommes de celui des femmes ?

C'est le cas dans la plupart des pays du Sahel, ce qui fait qu'une approche inter-catégorielle y est mal adaptée, puisqu'elle fait passer à côté de la reproduction des inégalités dans chacun de ces mondes.

Améliorer le revenu des femmes signifie en pratique aggraver leur asservissement au marché, est-ce un progrès ?

Cette remarque est importante car, quand on parle de projet d'appui à l'économie des femmes, il n'est en réalité jamais question d'économie mais au mieux de revenus et de pouvoir d'achat, c'est-à-dire en réalité le pouvoir offert aux femmes pauvres de se soumettre servilement au système économique tel qu'il est. L'augmentation du revenu équivaut à un transfert de dépendance de celle du mari à celle du marché...

Est-ce un progrès, alors que l'on sait que la première source de violence que subissent les femmes partout dans le monde, y compris en Europe, est la violence économique ? Tout projet économique qui n'envisage que l'insertion dans l'économie de marché telle qu'elle fonctionne aujourd'hui est un projet de développement du consentement et de la soumission au bénéfice des dominants et des possédants.

Trois interpellations économiques

► Comment, en travaillant par exemple avec des femmes, jeter les bases d'une autre économie qui sorte des logiques de marché traditionnelles présentes aujourd'hui même dans les villages africains ?

► Comment échapper aux « griffes » d'une économie à somme nulle ? L'enrichissement de quelques-uns ici correspond toujours à l'appauvrissement d'une multitude ailleurs, du moins dans l'économie de marché dans son fonctionnement actuel.

► Comment s'émanciper du paradigme néolibéral de l'autonomisation ? Les hommes comme les femmes n'ont besoin ni d'autonomie, ni de dépendance pour s'épanouir mais d'interdépendance, et plus précisément d'interdépendance symétrique, matrice de paradigmes alternatifs (entraide, réciprocité, collaboration, coopération...).

Ce sont autant de pistes qui permettent de poursuivre la réflexion sur les approches « genre » et l'autonomisation des femmes.

•••••
• **ACORD Burundi : l'Agence de COopération et de Recherche pour le Développement est présente depuis 1994 au Burundi, et agit essentiellement pour l'amélioration des moyens d'existence des déplacés de l'intérieur du pays et des rapatriés ainsi que pour la lutte contre leur marginalisation et leur exclusion.**
• **Le renforcement des compétences et de l'organisation des associations locales, regroupant plus de 3000 petits exploitants, y est au cœur de son action.**
•••••

Mme Nicelatte Niyongere nous fait partager l'expérience d'ACORD au Burundi, association au sein de laquelle elle fait partie du programme « Genre et réseau social » qui travaille sur les questions de genre.

ONG internationale à l'origine britannique, ACORD travaille dans plusieurs pays d'Afrique et a son siège au Kenya, à Nairobi, mais conserve cependant un bureau à Londres.

La présentation s'articule autour de deux temps forts :

- ▶ la présentation du contexte burundais ;
- ▶ la présentation des actions entreprises par ACORD dans ce pays.

Le contexte burundais

Le drapeau du Burundi se compose de trois couleurs : le blanc, symbole de liberté, le vert, symbole de l'espérance, et le rouge, symbole de l'amour de la patrie. C'est un petit état composé de dix-sept provinces et d'un peu plus d'un million d'habitants, en majorité catholique. ACORD est active dans douze de ces provinces.

Le Burundi possède deux langues officielles, le kirundi, langue maternelle, et le français, langue utilisée dans l'administration. A cela devrait bientôt s'ajouter l'anglais, le pays étant membre de la CEDEAO, au sein de laquelle l'anglais est la langue officielle.

La population du Burundi est jeune, et se compose majoritairement de femmes.

Au niveau politique et socio-économique, le Burundi est un pays post-conflit, qui s'apprête à élire un nouveau dirigeant au mois de mai 2015, ce qui crée actuellement des tensions ; tout le pays subit une flambée des prix de nécessité, et la corruption reste forte. Au niveau social, il faut souligner que le Burundi bénéficie d'une culture et d'une religion commune, ainsi que de

l'application d'un système monogame.

Les femmes au Burundi jouent un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire. En effet, l'agriculture est le premier produit générateur de revenus pour le pays ; or c'est un secteur majoritairement dominé par les femmes (95%).

Les femmes font partie de la production agricole et sont présentes à toutes ses étapes ; elles participent également à la gestion de la production mais dans une moindre mesure. Il s'agit bien souvent d'une affaire d'hommes. Pourtant, lorsque les femmes sont gestionnaires, il apparaît que leur principale priorité reste la sécurité alimentaire : la production agricole doit répondre à un besoin nutritionnel, mais aussi éducatif et de logement, ce qui n'est pas le cas avec les hommes.

Malgré leur rôle prépondérant dans l'agriculture, les femmes n'ont pas accès à la terre, que ce soit la leur, ou celle de leur mari : elle ne font que l'exploiter, mais ne la contrôlent pas.

Il y a plusieurs raisons à cela, à commencer par le système patriarcal, qui veut que ce soit le descendant mâle qui hérite de la terre. Il ne s'agit pas là d'une loi écrite mais coutumière, appliquée depuis des générations : la fille ne restant pas dans la famille car elle finira par se marier, elle n'est pas légitime pour hériter de la terre.

Par ailleurs, l'état doit également faire face à l'amenuisement des terres, problème utilisé comme prétexte par les décideurs pour ne pas adopter de lois sur l'héritage. A cela s'ajoute l'ignorance des droits des femmes au niveau de la société, qui a pour résultat une résistance au changement.

Le projet d'accès à la terre pour les femmes vise à faire en sorte que la femme soit considérée au même titre que l'homme, qu'elle soit estimée et qu'elle puisse, comme les autres, participer à la prise de décisions. L'accès à la terre est

une chose primordiale au Burundi : une expression en kirundi qualifie d'ailleurs la terre de « lieu où se trouve le cordon ombilical ».

Les actions d'ACORD

L'association fonde son intervention sur quatre thématiques :

- ▶ la souveraineté alimentaire ;
- ▶ la transformation des conflits, et plus particulièrement la gestion des personnes déplacées du fait des conflits passés ;
- ▶ les questions liées au SIDA, notamment concernant l'accompagnement des malades, jusque là inexistant ;
- ▶ les questions liées au genre et aux droits de l'Homme.

L'association promeut une approche participative, mais aussi une approche couple et une approche intégrée.

L'approche couple s'est développée afin de valoriser, entre autres, le partage équitable des biens du ménage, et le rôle des parents comme modèles pour leurs enfants ; l'approche intégrée est surtout

utilisée au niveau foncier, pour mieux gérer les conflits, et met l'accent sur les bénéfices que peut apporter un accès à la terre des femmes, telle la facilitation de l'accès au crédit pour le ménage car plus grande valeur foncière notamment.

Afin d'agir sur ce problème d'accès à la terre pour les femmes, ACORD travailler concrètement à :

- ▶ une prise de conscience des droits des femmes ;
- ▶ une autonomisation des femmes à travers des activités génératrices de revenus, et la facilitation de leur accès au crédit à travers la création de dépôts de garantie auprès des banques ;
- ▶ un traitement de la question par d'autres organisations de la société civile, pour faire en sorte qu'elle soit discutée et partagée par tous.

ACORD cherche à engager les gens à être des acteurs de changement sur cette question d'égalité des genres.

Terre de Liens : Association créée en 2003, elle propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, elle soutient les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète. Elle achète ainsi des terres et accompagne sur le long terme des personnes porteuses de projets agricoles adaptant un mode de production respectueux de l'environnement.

C'est Hélène Clerc, membre du conseil d'administration à titre bénévole, qui nous présente l'association Terre de Liens et ses actions.

Elle commence par souligner que l'association ne travaille pas spécifiquement avec les femmes, mais de manière générale sur la question du rapport au foncier et comment développer un outil qui y soit adapté.

C'est à la suite d'une rencontre nationale dans les années 90 qu'apparaît le constat suivant : les

fermes disparaissent, et les agriculteurs rencontrent de plus en plus de difficultés à s'installer. Pour remédier à cela, il va falloir repenser notre lien à la terre.

Mouvement assez récent puisque créé en 2003, Terre de Liens essaie de réunir citoyens et agriculteurs autour d'un projet commun, et cela en achetant des terrains afin de soutenir l'installation de surfaces agricoles respectueuses de l'environnement et de la nature.

Elle fait ainsi principalement de l'achat et location de foncier, mais fait

aussi appel à l'épargne solidaire ainsi qu'aux dons grâce à des associations régionales.

Le mouvement est composé de plusieurs structures :

- ▶ une association nationale, Terre de Liens ;
- ▶ une structure foncière ;
- ▶ une fondation.

Bien que le mouvement soit récent, il a grandi assez rapidement et compte aujourd'hui cinquante-deux salariés sur toute la France, et gère localement un total de cents fermes. Les citoyens ont la possibilité d'acquérir des parts de ces fermes, d'une valeur unitaire de 103€, afin d'en soutenir le développement.

La branche alsacienne de Terre de Liens a été créée en 2009. Cependant, face aux fortes pressions foncières sur la région, elle se concentre principalement sur l'accompagnement :

- ▶ de porteurs de projets non issus

du milieu agricole et n'ayant pas accès au foncier ;

- ▶ d'agriculteurs biologiques en cessation n'ayant pas trouvé repreneur.

Les actions emblématiques de l'association sur la région sont :

- ▶ l'acquisition de fermes, dont deux sont actuellement en cours ;
- ▶ l'accompagnement et l'installation de personnes non issues du milieu agricole ;
- ▶ l'accompagnement de fermiers bio n'ayant pas trouvé repreneur, en les mettant par exemple en contact avec des porteurs de projets ;
- ▶ la création de débat autour des questions du foncier, par exemple en aidant une commune qui cherche à développer son foncier, ou encore à travers des actions d'information auprès du grand public.

Conclusion

Ainsi, les termes de l'accès à la terre se posent de façon différente au Nord et au Sud : alors qu'au Sud, le problème vient principalement de l'absence de lois, au Nord, et particulièrement en Alsace, c'est la question de l'accompagnement qui est au cœur des préoccupations.

LE COMMERCE ÉQUITABLE, UN PROJET AU FÉMININ ?



André Schwartz, membre du bureau du
*COLECOSOL (Collectif pour la promotion du
commerce équitable en Alsace)*

Cet atelier animé par le COLECOSOL aura pour objectif de montrer que, tant par ses statuts qu'au travers de ses pratiques, le commerce équitable participe à la reconnaissance et à la promotion des femmes, de leur place et de leurs droits, dans la sphère sociale et économique des collectivités et groupements qui le pratiquent.

Ancien membre de délégation diocésaine du CCFD-Terre Solidaire, André Schwartz a participé à une campagne pour la labellisation des produits équitables lancés par Max Havelaar il y a quelques années de cela ; un groupe spécialement dédié à cette thématique s'était alors formé, et est resté pour devenir l'actuel COLECOSOL.

Le COLECOSOL se compose d'associations de solidarité internationale, dont le CCFD-Terre Solidaire, d'associations impliquées dans le commerce équitable, d'associations citoyennes, mais aussi, et ce depuis quelques années seulement, d'entreprises qui s'impliquent dans le commerce équitable, comme c'est le cas des Jardins de Gaïa ou encore de la cacaotéria Gagao.

Son objectif est de faire la promotion du commerce équitable sous toutes ses formes.

Combien y a-t-il de femmes dans le commerce équitable ?

Tout d'abord, il faut souligner qu'il n'existe pas de pourcentage ou de chiffre unique et précis quant au nombre de femmes travaillant dans le commerce équitable, les labels et les normes étant

aussi nombreux que variés. Dans le commerce équitable labellisé, on estime cependant que les femmes représentent un quart des acteurs, qui eux-mêmes représentent 47% des travailleurs et 20% des producteurs.

En 2010, Fair Trade USA estimait que 76% de la production issue du commerce équitable provenait du travail féminin. En France, 80% des bénévoles d'Artisans du Monde sont des femmes, et une coopérative sur deux avec laquelle l'association travaille a été créée par des femmes. En Belgique, ce sont 90% des bénévoles qui sont des femmes.

Quels sont les principes du commerce équitable, et en quoi apportent-ils une attention particulière aux femmes ?

C'est en 1964 lors d'une réunion de la CNUCED que la question du commerce équitable est véritablement abordée, et que ce dernier est réellement apparu. C'est à cette époque également qu'apparaissent des problèmes cruciaux relatifs au développement, comme l'avait déjà montré la publication du livre de Dumont, « *L'Afrique noire est mal partie* ».

On évoque alors l'idée d'un commerce positif, dans la ligne directe du slogan « Trade, not aid ».

En 1999, une « coalition » de quatre grandes associations ayant œuvré au développement du commerce équitable se forme sous le nom de FINE. Elle regroupe l'association Fair Trade, la World Fair Trade Organisation (à l'époque IFATS), le réseau NEWS (Network of European WorldShops), et l'association EFTA (European Fair Trade Association).

Le commerce équitable doit profiter aux travailleurs marginalisés : il est ainsi essentiel de souligner l'importance de la main d'œuvre féminine dans les pays du Sud, et donc de l'opportunité que le commerce équitable représente pour ces travailleuses.

De quelle nature sont les enquêtes menées sur le commerce équitable ?

Il s'agit principalement d'enquêtes menées sur place, qui peuvent être inopinées ou annoncées, en fonction de la filière. Elles sont de manière générale d'une grande variété.

Y a-t-il un pourcentage minimum de femmes à atteindre dans les entreprises ?

Il y a peu de chances qu'un tel pourcentage existe, puisqu'il s'agit essentiellement de cas par cas en fonction des situations locales. On observe cependant une grande part de coopératives en totalité féminine.

Quelle différence y a-t-il entre les labels ?

Il faut commencer par faire la distinction entre la marque « Ethiquable », qui travaille avec Max Havelaar, et les labels. En France, on en distingue principalement quatre :

- ▶ Max Havelaar
- ▶ Bio équitable
- ▶ ECOCERT ESR
- ▶ WFTO

La différence entre tous ces labels tient principalement aux lieux de commercialisation des produits. C'est d'ailleurs bien souvent ce qui est critiqué aujourd'hui : bien plus que le sérieux du label, c'est la commercialisation en grandes surfaces qui est remise en question par le consommateur. C'est pourquoi on observe la création de nouveaux labels comprenant de nouveaux cahiers des charges qui visent à se différencier des autres comme Max Havelaar, disponibles en grandes surfaces.

LES FINANCES SOLIDAIRES AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES



Marie-Aline Taglang, chargée d'affaires
au *Crédit Coopératif*

Le *Crédit Coopératif* est le pionnier de la finance solidaire en France. Depuis plus de trente ans, en choisissant cet établissement bancaire, vous pouvez faire en sorte que les intérêts de votre épargne soient partagés avec une association œuvrant dans le domaine de l'autonomie économique des femmes, par exemple. L'objectif de cet atelier sera de présenter les finances solidaires et d'illustrer ce thème par des exemples concrets.

L'épargne éthique et solidaire est un levier à l'autonomisation économique des femmes. En tant que banque coopérative, le Crédit Coopératif s'est engagé au service de l'utilité sociale et environnementale et pour une politique financière responsable.

L'épargne solidaire permet d'allier le rendement de l'épargne à une plus-value sociale. Elle sert à financer des projets dans les domaines de l'emploi, du logement, de la culture, de l'environnement, ou encore de la solidarité internationale.

En 1983, le Crédit Coopératif a créé, avec le CCFD-Terre Solidaire, le fonds « Faim et développement ». Ce produit, qui dispose du label Finansol certifiant son caractère éthique, a permis de verser 4,3 millions d'euros à ses bénéficiaires en 2013.

En 2013, la finance solidaire a généré 1 milliard d'euros qui a bénéficié à des associations, grâce aux 6 milliards d'euros de dépôts effectués par les clients du Crédit Coopératif, qui représentent une augmentation de 28,3% en un an.

Il existe différents types d'épargne solidaire :

- ▶ L'épargne de partage, qui consiste à reverser une partie de ses intérêts.
- ▶ L'investissement solidaire, qui consiste à réserver 10% maximum de ses avoirs aux entreprises solidaires.

▶ L'investissement social responsable, qui consiste à faire pression sur les grandes entreprises.

Une entreprise solidaire d'utilité sociale est une entreprise qui emploie des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, et où les plus hautes rémunérations sont plafonnées à cinq fois le SMIC.

Un autre exemple de financement au service de l'autonomie économique des femmes est celui du micro-crédit. L'association alsacienne Voix Libre, qui intervient en Bolivie pour essayer d'éradiquer le travail des enfants dans les mines, y a recours pour permettre aux mères d'acquérir des revenus, ce qui leur permet de scolariser leurs enfants. Elle crée notamment des maisons d'accueil pour ces enfants.

En France, l'ADIE permet aux demandeurs d'emploi d'accéder au microcrédit et de pénétrer dans le monde de l'entreprise. Pour le microcrédit dit « personnel », les montants vont de 500 à 3000€ sur une période allant jusqu'à 36 mois, et permettent aux entrepreneurs de se lancer dans une activité en achetant du mobilier, de la formation, ou encore des véhicules.

Les clients de l'ADIE sont souvent envoyés par des associations, qui se portent elles-mêmes garantes de la solvabilité de ces personnes.

Qu'en est-il du financement participatif (crowdfunding) ?

Le Crédit Coopératif est depuis peu partenaire d'une plateforme de financement participatif, Arizuka, notamment parce que ce dernier devient un élément à part entière de l'économie sociale et solidaire.

LES FEMMES DANS LA PRODUCTION DE THÉ ÉQUITABLE



Cassandra Maury, coordinatrice régionale
des Jardins de Gaïa

PME alsacienne composée à 75% de femmes, les Jardins de Gaïa œuvre depuis 1994 à la promotion de thés bio et équitables de grande qualité. L'atelier montrera comment, à travers son partenariat et ses expériences, l'entreprise essaie d'encourager les femmes à mettre en œuvre des projets et à lancer des initiatives pour leur permettre de gagner en autonomie.

La société « Les Jardins de Gaïa » travaille avec une trentaine d'associations de producteurs de thé dans le monde. Un thé naturel travaillé à la main. Leurs principaux partenariats sont en Asie, quelques-uns en Afrique et en Amérique du Sud.

Son but est de s'engager dans une relation juste et durable avec ses partenaires. Elle collabore avec des entreprises en difficulté dans l'idée de solidarité et souhaite avant tout promouvoir un commerce international plus juste. « Les Jardins de Gaïa » est aussi membre de la plateforme française de commerce équitable et travaille sur le développement de la loi « Économie Sociale et Solidaire ».

Les femmes et la culture du thé

15 millions de personnes travaillent dans la culture du thé récolté manuellement – dont une majorité de femmes. Toutefois, l'industrie du thé est majoritairement dominée par les hommes. C'est la production qui est régie par les femmes.

Une seule coopérative de producteurs partenaire des Jardins de Gaïa est dirigée par

une femme : la Coopérative Heiveld en Afrique du Sud. Au Népal, la responsable financière de la Kanchanjannga Tea Foundation est une femme. En Chine dans la Coopérative de Mannong, une femme prend soin des théiers.

Il existe deux types de culture de thé :

- Les grandes plantations datant de l'héritage colonial (GB) en Inde, au Sri Lanka, en Malaisie... La plupart du temps, on y retrouve des salariés avec de mauvaises conditions de travail.
- Les petits producteurs, qui s'associent en coopérative pour mutualiser leur production.

Pour « les Jardins de Gaïa », la démarche de commerce équitable favorise la vie collective et permet aux femmes et aux hommes de prendre des décisions au sein de la collectivité. L'association effectue des visites régulières au sein des coopératives et observe ainsi un impact positif du commerce équitable, qui est considéré comme un outil de promotion des initiatives économiques féminines et qui permet aux femmes de solliciter un crédit pour monter leur propre projet.

Quelques constats sur le terrain :

Les plantations restent peu propices à la prise de pouvoir et à la participation des femmes.

Au sein des coopératives, un plus grand nombre de femmes sont investies dans les instances de décision.

L'autonomie économique des femmes est améliorée car l'argent de la production est directement remis à la femme si elle est productrice, et non pas à son mari.

Des réseaux de soutien mixtes sont mis en place, au sein desquels les femmes peuvent se réunir.

La diffusion de messages médiatiques et de portraits de femmes est perçue de manière beaucoup plus positive.

LE TRAVAIL FÉMININ PARTIEL ET PRÉCAIRE EN FRANCE



Cathy Kappler, relais pour le Bas-Rhin
d'Action Catholique des Femmes

L'atelier analysera l'état de fait qui veut que les femmes tiennent la palme d'or des travailleurs pauvres. Est-ce une fatalité ? Une amélioration est-elle possible et envisageable ? D'où peut venir la solution ?

Pour débiter, un peu d'histoire :

- ▶ 1907 : loi qui reconnaît les femmes comme individus salariés : elles peuvent gérer seules leur propre salaire.
- ▶ 1909 : les institutrices sont payées au même niveau que les instituteurs.
- ▶ 1920 : les femmes ont le droit de se syndiquer sans la permission de leur mari.
- ▶ Années 30 : des mesures sont prises pour que les femmes laissent la place aux hommes dans l'emploi (abandon des charges qu'elles avaient prises pendant la guerre). Les années qui suivront (années 30-60) sont « l'apologie de la femme ménagère ».
- ▶ 1965 : on peut travailler sans l'accord de son mari.
- ▶ 1968 : droit pour les femmes d'ouvrir un compte en banque, de disposer d'un chéquier personnel.

Aujourd'hui, les femmes françaises sont au premier rang de la maternité et de l'activité professionnelle en Europe. Mais elles sont prises au piège : temps partiel qui souvent dévalorise le métier à long terme, travail domestique qui rend la situation difficile. Une division très forte du travail entre les sexes existe ; un gros travail est à faire sur le champ de la symbolique.

La pauvreté a un genre, c'est une femme : 80% des pauvres sont des femmes. (Cf. Livre de l'ACF, « Être femme au cœur de la pauvreté »).

Le travail féminin est pourtant rentré dans les mœurs. La femme ne dépend plus de son mari ; qualifiée, elle choisit son travail. Mais il y a d'autres femmes qui sont obligées de trouver un emploi, et acceptent donc ce qui leur est proposé, sans avoir le choix. Nombreuses sont les femmes qui subissent un licenciement et qui se retrouvent à

avoir peur de l'avenir.

Les travailleuses pauvres sont légion : elles ont un travail, un salaire, mais ne peuvent pas faire face et vivre de façon décente. Le temps partiel est aussi très répandu : il est subi ou choisi. Lorsqu'il est choisi, il est transitoire dans une carrière, mais il a cependant des conséquences sur celle-ci et sur les retraites futures. Et s'il est subi, c'est souvent faute de temps plein, et faute de trouver des solutions pour la garde des enfants.

Il existe quand même des pistes pour l'avenir : de nouveaux métiers s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Les solutions et les réponses devraient venir de l'économie sociale et solidaire. Des innovations sont aussi à proposer sur de nouveaux modes de garde. Chaque fois que l'ACF sensibilise le public sur ce qui porte atteinte à la dignité de la femme, c'est la condition de la femme qui progresse. Elle a l'intime conviction que les femmes peuvent se remettre debout.

Un extrait du film « Louise Wimmer » de Cyril Mennegun a été diffusé à la fin de l'atelier. Il illustre la chute tragique d'une femme travailleuse pauvre.

Certaines pistes d'action à un niveau local en sont ressorties :

- ▶ Se mobiliser dans une entreprise pour décaler l'horaire des réunions stratégiques qui ont toujours lieu à 18h (ce qui exclut d'office les femmes qui vont chercher leurs enfants) ;
- ▶ Aider les femmes à ne pas se résigner (« j'ai un boulot, donc je le garde »), à se syndiquer...

Ce sont de petites solutions, mais des femmes en souffrance ont de moins en moins d'énergie pour être innovantes.

Etat des lieux et mise en perspective des différentes formes de migrations féminines : Quels pourraient être les leviers de transformation sociale (apport théorique universitaire, cas de la migration féminine kachin en Thaïlande) ?

Animatrice : Odile Delhaye, présidente de la délégation des Vosges au CCFD-Terre Solidaire

Introduction

On compte aujourd'hui 191 millions de migrants dans le monde, dont plus de la moitié sont des femmes, contrairement aux croyances habituelles. Très souvent, derrière une employée de maison, on trouvera une comptable, un percepteur, une femme qualifiée, qui a été amenée à quitter son pays pour des raisons économiques. Ces femmes sont aussi très souvent victimes de nombreuses violences, notamment de la traite ou de violences durant les parcours de migration.

Cimade (Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués) : Créée en 1939, elle « a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse. » (Article 1 des statuts). Chaque année, la Cimade accueille et accompagne plusieurs dizaines de milliers de migrants et de demandeurs d'asile dans ses permanences ; elle apporte son expertise et ses conseils aux étrangers afin qu'ils puissent faire respecter leurs droits. Elle milite plus généralement pour la défense des droits fondamentaux des étrangers et le respect de leur dignité. Elle soutient des partenaires dans des pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits fondamentaux, à l'aide aux réfugiés ou à l'appui aux personnes reconduites dans leur pays.

La Cimade était présente pour nous parler des différentes formes de migrations, des espaces de travail pour les femmes, de leur vulnérabilité et des violences dont elles sont victimes. L'association nous a parlé également de l'accompagnement et du plaidoyer mis en place pour aider les migrantes et des effets des migrations sur le statut des femmes.

Françoise Poujoulet, déléguée régionale de la Cimade, a débuté la séance en nous donnant quelques éléments de contexte : la migration au féminin. Elle nous explique que cette migration est multiple mais aussi complexe et variable, ce qui fait qu'il n'est pas possible d'en définir des catégories.

En France, les femmes ont toujours participé aux flux migratoires. Entre 1954 et 1974, elles représentaient 44% de la population migrante. En 2000, elles représentaient plus de 50% et pourtant, elles restaient invisibles au sein de la société, car elles ne présentaient pas particulièrement « d'intérêt » pour le gouvernement puisque très souvent elles sont aides ménagères, concierges, et cela ne suffisait donc pas pour qu'on parle d'elles. Elles finissaient donc par accepter des postes mal payés et non déclarés.

Françoise Poujoulet reprend l'exemple du film « Les femmes du 6e étage » qui, selon elle, est un bon exemple dans ce cas. Il retrace la vie d'une migrante qui monte à Paris pour travailler en tant que concierge pour ne plus être un poids pour sa famille.

Elle nous explique que le statut de ces femmes, qui plus est étrangères, les rend transparentes et que longtemps, on n'a parlé que de migration au masculin.

Il est également nécessaire d'étudier la façon dont les lois sont construites : en 1975, la fermeture des frontières commence et le gouvernement se met à contrôler les migrations familiales. On parle alors de migration de regroupement. L'étranger qui est en France et qui fait venir sa famille doit alors avoir une situation stable (Décret en vigueur en France).

Un problème se pose alors, puisque les femmes qui arrivent en France dans le cadre du regroupement familial y sont accueillies comme « fille de » ou « femme de » et entrent ainsi en France sans qu'on leur prête une attention particulière.

De plus, la représentation que nous avons de la famille immigrée était celle de l'homme qui travaille pour sa famille alors que sa femme reste à la maison. De ce fait, la situation de ces femmes n'est pas une priorité pour les autorités. C'est pourquoi elles se tournent vers des métiers non déclarés.

Nous sommes aussi restés trop enfermés dans des représentations et notre regard est resté cloisonné. Qui plus est, les médias et la politique mettent trop souvent l'accent sur la femme immigrée considérée comme une victime. Ce qui devient souvent le prétexte pour prendre des mesures restrictives.

Le problème est de se poser les bonnes questions. Pourquoi les femmes migrantes sont-elles des victimes et pourquoi deviennent-elles victimes ? Il faut se remettre en cause.

Concernant les actions de la Cimade en termes d'accompagnement et de plaidoyer, cet accompagnement vise bien entendu les femmes étrangères victimes de violences.

Françoise Poujoulet introduit le sujet

en parlant de la loi qui précise que les personnes qui entrent en France doivent rester avec leur conjoint sinon elles perdent leur titre de séjour. Cependant, cette même loi émet certaines réserves, notamment si la personne est violentée. Elle peut alors prétendre à un renouvellement de son titre de séjour. Mais elle devra donner un certain nombre de preuves, ce qui n'est en rien évident.

Il y a plusieurs problèmes qui se posent :

► La Cimade a affaire à des personnes qui sont fragilisées par les violences subies et parce qu'elles risquent de perdre leur titre de séjour ce qui implique de s'accommoder d'un foyer d'hébergement (sans avoir la certitude au quotidien d'avoir un lieu où dormir et de trouver un emploi). Son objectif est alors de monter un dossier d'accompagnement avec toutes les preuves. Cela sans garantie qu'à la fin elles auront une extension de leur droit de séjour.

► Il y a également des paramètres socioculturels qui entrent en jeu : la classe sociale de ces femmes dépend du pays d'où elles viennent – les musulmanes par exemple ont appris à être patientes, et à supporter. Très souvent elles ne quittent pas d'elles-mêmes le foyer, mais sont mises à la porte. Elles sont autrement enfermées sans aucune ouverture au travail.

► Un autre paramètre tout aussi important est le fait que le retour au pays leur semble impossible : une femme seule sans ressources semble difficile à accepter, surtout pour des classes sociales moyennes.

► L'isolement et la notion de la langue ne sont pas négligeables non plus. Lorsqu'elles arrivent en France elle n'ont alors que de vagues connaissances de la langue et ne connaissent personne à part

leur mari. Elles ne sont donc pas autonomes et n'ont pas de réseaux en cas de problème. Et, de ce fait, elles ne sont pas prises en compte par les autorités, desquelles elles ont du mal à se faire entendre.

Afin d'aller plus loin dans ses propos, Françoise Poujoulet nous parle d'une femme qu'elle a été amenée à rencontrer à la Cimade.

Nadia, Algérienne, a commencé des études supérieures, mais ses parents voulaient qu'elle se marie rapidement de peur qu'elle vieillisse et ne puisse pas avoir d'enfants. Nadia finit par céder à la pression et se marie avec un

Français, qu'elle présente à sa famille. Elle part donc s'installer en France dans un appartement avec sa belle-famille, travaille en tant que bonne. Elle n'a alors pas le droit de sortir de l'appartement, n'a accès ni à la voiture ni à l'eau et doit même se laver en cachette ; son mari la frappe et elle n'a personne à qui se confier. Un jour, son beau père tombe malade et la famille décide d'aller le voir. L'appartement n'est pas fermé à clé à ce moment-là. Une voisine viendra la voir et verra la détresse dans laquelle elle se trouve. C'est à ce moment là qu'elle sera enfin prise en charge et mise dans un foyer après avoir perdu deux ans de sa vie...

Roland Pfefferkorn : Professeur de sociologie à l'Université de Strasbourg, il est membre du laboratoire « Dynamiques européennes » UMR 7367). Ses recherches portent principalement sur les inégalités sociales et les inégalités entre hommes et femmes dans le cadre d'une approche croisant rapports sociaux de sexe et de classe. Plus largement, il travaille sur l'articulation des différents rapports sociaux : rapports de classe, de sexe, de génération, de « race », etc. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels « Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe » (La Dispute, 2007). Il a dirigé récemment avec Alain Bihre le « Dictionnaire des inégalités » (Armand Colin, 2014).

Roland Pfefferkorn a donné un éclairage sur les migrations féminines à partir des sciences sociales.

Quelques éléments qui semblent importants à préciser :

► La migration des femmes n'est pas un phénomène récent mais elle est très longtemps restée invisible.

► La migration des « femmes de » n'est plus aussi fréquente. Ce sont davantage des femmes plus autonomes, et leur stratégie ne se base pas toujours sur la contrainte mais plutôt sur la recherche d'une autonomie économique. Certaines femmes décident aussi de se marier avec un homme à l'étranger pour avoir de meilleures conditions de vie (pas de violences...), elles ne sont pas seulement des victimes. D'où l'importance d'éviter une approche

trop misérabiliste et de prendre en compte ces marges d'autonomie : bien qu'elles soient parfois limitées, elles existent.

► Les femmes migrantes – tout comme les hommes migrants – ne sont pas celles qui sont au bas de l'échelle mais ce sont celles qui disposent de ressources en tout genre (information, éducation, qualifications...). Cependant, quand elles arrivent dans les pays du Nord, ces ressources ne sont pas utilisables car elles ne sont pas reconnues, car les emplois qui se présentent sont ceux qui sont refusés par les locaux et pour lesquels on a besoin de main d'œuvre. On assiste ainsi à ce qu'Emmanuel Terray a appelé la délocalisation sur place, puisqu'il n'est en effet pas possible de délocaliser dans des pays à bas coût les métiers du secteur tertiaire. Il

s'agit là d'un concept important à retenir puisqu'il permet, comme les sciences sociales, de lire la réalité.

Roland Pfefferkorn introduit de la même façon un concept quelque peu dérangent, qui a été établi par l'anthropologue italienne Paola Tabet : celui d'échange économique-sexuel. Cela signifie qu'il y a échange sexuel afin d'obtenir une autre ressource (il ne s'agit pas d'un échange de sexe pour du sexe) : économique, symbolique... Cela a lieu partout et dans toutes les situations, mariage traditionnel comme prostitution sous toutes ses formes.

Les sciences sociales sont ainsi en décalage avec l'opinion générale qui veut que tous les types de prostitution relèvent du trafic ; or, certaines personnes issues du milieu de la prostitution s'en servent comme ressources pour obtenir d'autres ressources. Avoir cela en tête permet également d'éviter une vision trop misérabiliste de la question.

Quels sont les principaux secteurs dans lesquels se retrouvent les femmes qui migrent ? De manière schématique, mais certainement pas limitative, le secteur des services à la personne (ce qu'on appelle en anglais le « care »), dans lequel les femmes s'occupent des gens qui en ont besoin, et où la main d'œuvre vient à manquer dans tous les pays du Nord. Ces femmes sont très souvent issues de milieux populaires. Par exemple, les familles fortunées vont avant tout employer des femmes des Philippines pour tout ce qui relève de l'éducation de leurs enfants, car elles ont de bonnes connaissances notamment en anglais, et cela pour un faible coût, puisqu'on les paie comme des domestiques. L'exemple des Philippines est flagrant car elles représentent un nombre conséquent parmi les femmes migrantes.

Il faut également noter la porosité entre les secteurs : il n'y a pas de séparation entre la domesticité, le

secteur des services à la personnes, la prostitution... Les femmes migrantes ont diverses opportunités, et c'est en fonction de ces opportunités qu'elles passent d'un secteur à un autre. De même, les femmes s'organisent pour passer d'une région à une autre.

Il y a également une hiérarchisation dans la migration internationale : les femmes philippines catholiques et anglophones sont en général trois fois mieux payées à Singapour que les Indonésiennes, musulmanes et anglophones.

Pourquoi tant de Philippines migrent-elles ? En partie car le divorce est interdit dans leur pays. La migration est ainsi une manière « soft » pour elles de divorcer de leur mari.

Les exemples sont nombreux : on pourrait parler de l'Amérique, avec les migrations d'Amérique centrale vers les États-Unis, de l'Afrique...

Pour terminer, Roland Pfefferkorn aborde la question des mariages internationaux, qui se développent à une vitesse grand V partout dans le monde. En Corée par exemple, il y a 5 ans, on comptait environ 2000 à 3000 mariages internationaux ; on est aujourd'hui monté à 50 000 mariages internationaux par an. Le phénomène est ainsi de grande ampleur.

Pourquoi ce développement ? En grande partie car les hommes ne trouvant pas de femmes ici sont des hommes issus des zones rurales ou du bas de l'échelle sociale. Les phénomènes sont peut-être anciens mais toujours d'actualité.

Si certains considèrent les mariages internationaux purement et simplement comme une autre forme de prostitution, Roland Pfefferkorn considère lui qu'il s'agit là d'une autre façon pour ces femmes migrantes d'améliorer leur situation, grâce à la marge de manœuvre dont elles disposent.

Depuis les années 90, date de sa création, l'association *Info Birmanie* œuvre pour promouvoir la paix et la démocratie en Birmanie.

L'association Info Birmanie commence par donner quelques informations sur la Birmanie. Jusqu'en 2011, le pays vivait sous une dictature et a fini par s'ouvrir peu à peu.

Il souffre d'une situation économique très précaire. La confiscation des terres est un phénomène assez fréquent en Birmanie, et les communautés sont obligées de partir parce que leurs terres ont été saisies par un conglomérat, ce qui a donné naissance à des mouvements internes à proximité des pays frontaliers : le Bangladesh, qui est pauvre et n'est pas capable d'accueillir les migrants, la Chine, où il n'est pas question de s'installer, et la Thaïlande, qui offre des conditions très précaires, dans des camps où croupissent les migrants. Les alternatives ne sont donc pas très réjouissantes. De plus, 4 millions de Birmans travaillent en Thaïlande.

Aujourd'hui, les femmes représentent au moins la moitié de la population déplacée.

Dans le pays, les hommes se sont groupés en armées dans les zones ethniques pour combattre le pouvoir et lutter pour l'indépendance des régions.

Les femmes, elles, sont les premières victimes de ces situations, les enfants sont enrôlés de force et deviennent des enfants soldats.

Les femmes se sont constituées en associations, comme KWAT (Kachin Women's Association of Thailand). Elles sont en faveur de l'avancement de la démocratie en Birmanie. Il y a également une ligue qui regroupe des associations des femmes Birmanes, constituées en Birmanie ou en dehors et qui suivent les mêmes objectifs :

- ▶ la défense de la femme à propos des violences qui leur sont faites (comme le viol qui a été utilisé comme arme de guerre) ;
- ▶ la création d'ateliers qui regroupent les femmes dans leur ethnie.

Enfin, en 2013, l'ONU a mis en place un engagement contre les violences faites aux femmes. D'emblée, la ligue des femmes birmanes a mené une campagne, principalement au niveau international. Le résultat qui en découle est que, au mois d'octobre de cette année, le gouvernement Birman a signé cet engagement. Toutefois, les femmes restent lucides sur le fait que cela ne veut pas dire que des actions concrètes vont d'ores et déjà être mises en place...

L'objectif étant de sortir de la victimisation, les femmes se mobilisent pour défendre leurs droits économiques et leurs droits de citoyennes, ce qui est important.

Questions

Comment considérer les demandes d'asile de femmes migrantes victimes de violences et de pressions diverses ?

Françoise Poujoulet : « Tout d'abord je tiens à préciser que je ne suis pas spécialiste de la demande d'asile mais toute une démarche doit être faite : on demande aujourd'hui que soient inscrites dans la loi les spécificités qui concernent les violences faites aux femmes, notamment sur la question du viol et du mariage forcé.

Les migrantes quittent leur pays à cause de leur propre statut là-bas, pourtant ces femmes finissent par se retrouver isolées ici car leur conjoint parle à leur place et ne leur permet pas de sortir. »

Quel est le levier d'action qui permettrait d'agir pour que ces femmes acquièrent de véritables droits ?

Françoise Poujoulet : « C'est en partie la loi. La violence faite à ces femmes est physique mais elle est aussi faite par l'administration. Il serait bon de travailler sur la loi mais aussi sur l'hébergement. Pour les femmes qui viennent en France, ce sont très souvent les familles qui choisissent les conjoints, ce qui va, selon elles les « recadrer ». Ce qui est totalement insensé. Certains choisissent une femme dans les pays d'où viennent les migrantes, car ils ont l'image de la femme soumise, qui reste au foyer, etc. Mais elles ont aussi des valeurs, elles ont fait des études et ont envie de travailler et veulent sortir de cette image. Il y a un véritable décalage. »

Comment accéder à l'égalité de droit pour les femmes migrantes vis à vis des travailleuses locales ?

Roland Pfefferkorn : « A ce sujet je souhaite parler de cette loi concernant les migrations internationales et pointer du doigt le paradoxe qui existe entre la logique de libre circulation des biens et des hommes et qui fait entrave à cette même libre-circulation des personnes. »

La migration est devenue un trafic mondial de l'humain. Existe-t-il des enquêtes mettant au jour ces organisations souterraines, au même titre que le trafic de drogues ou d'organes ?

Roland Pfefferkorn : « Il y a une grande contradiction entre le discours des médias, du monde politique et des organisations internationales et le discours des enquêtes sérieuses et fondées, qui sont relativement rares.

A l'époque, entre les deux grandes guerres, la Société Des Nations lance une campagne, qui compare la situation des femmes livrées à la prostitution internationale et l'esclavage. Une dizaine d'années plus tard, un chercheur belge, M. Cheaumont, a travaillé sur les archives de la SDN. Il a découvert que la commission avait tout inventé, qu'elle n'avait aucun élément tangible. Son objectif était de promouvoir l'abolition de la prostitution mais n'était fondé sur rien.

Enfin, j'ajouterai que la grande majorité des femmes sont soumises à la contrainte patriarcale liée à la domination de l'homme et à l'économie et ne choisissent pas. »

Conclusion

Rappel des points fondamentaux qui ont été évoqués :

- ▶ Principalement, la migration des femmes entre dans des stratégies, par exemple, pour échapper au contrôle de domination patriarcale, qui représente une des causes pour lesquelles elles veulent devenir indépendantes économiquement.
- ▶ Il est également important de les rendre visibles dans la société. Afin de sortir de cette victimisation, les femmes s'organisent dans des organisations pour faire évoluer leurs droits mais aussi pour faire évoluer la législation dans les pays afin de faire reconnaître les questions féminines par rapport à la migration. La cause du mariage forcé n'est pas encore reconnue par les organisations internationales. Fuir pour avoir sa pleine liberté et dépendance est un des enjeux principaux.
- ▶ Enfin, le travail des organisations vise à ce que ces femmes puissent se construire une identité qui leur permette d'agir pour la reconnaissance de leurs droits et pour la transformation des relations entre les genres.

ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES MIGRANTES EN ALSACE

Françoise Poujoulet, déléguée régionale de la *Cimade*

Gaston Yoka, bénévole à la *Pastorale des Migrants*

Cet atelier amènera à réfléchir sur la situation des femmes en France et en Afrique et sur leur rapport au travail. Quelles difficultés rencontrent-elles ? Comment sont-elles considérées ? L'étude se fait à partir d'extraits de films et d'expériences d'acteurs de terrain dans le champ des migrations.

D'entrée, les missions de la CIMADE sont présentées :

- ▶ Accueillir des personnes étrangères et les accompagner juridiquement et administrativement.
- ▶ Informer et sensibiliser, démonter les préjugés chez les jeunes et les adultes.
- ▶ Construire des plaidoyers : analyser les lois et alerter les élus.

Ensuite, les missions des 2 équipes (Haut-Rhin et Bas Rhin) de la Pastorale des Migrants, service du diocèse qui fait partie de la collégialité du CCFD-Terre Solidaire, ont été énoncées :

- ▶ Rassembler les communautés qui s'occupent de la migration pour donner aux migrants un lieu pour prier.
- ▶ Agir pour l'église universelle.
- ▶ Porter une attention aux nouvelles migrations.
- ▶ Favoriser le dialogue inter-religieux.

Extraits du film « CORRESPONDANCE »

Deux jeunes femmes maliennes correspondent chacune avec une personne de leur choix qui vit au Mali, pour lui faire part de leur ressenti.

La première vit en France depuis son enfance. Elle écrit à sa mère qui est repartie au Mali pour s'occuper de sa famille ; celle-ci lui a inculqué des valeurs : devoirs de future épouse, place de la femme au service de son mari.

La jeune fille veut faire comprendre à sa mère qu'elle veut vivre sa vie de jeune fille comme elle l'entend. Faisant des études d'infirmière, elle veut

choisir son mari. Elle lui explique qu'elle comprend les valeurs qui lui ont été inculquées, mais qu'en France la culture et les valeurs sont quelque peu différentes.

Une question s'est posée après le visionnage de cet extrait :

Est-ce que « intégration » signifie « rupture » ? Il a été dit que même si le lien entre les deux femmes est fort, on est tenté de croire que la jeune fille ne respectera pas les consignes de sa mère, par exemple rester à sa place de femme mariée au domicile.

La deuxième jeune femme écrit à sa tante. Elle est cadre et a un statut qui pourrait lui permettre d'accéder à un poste à responsabilités. Elle postule comme jeune femme européenne ayant des atouts physiques et intellectuels, mais après un premier entretien où elle n'est pas retenue, elle ne met pas longtemps à comprendre que c'est son origine – noire, musulmane qui est la cause des réponses négatives. On lui propose avant tout des postes aux grades moins élevés. La jeune femme précise : « je veux progresser au rythme de tout le monde ».

Françoise Poujoulet explique combien, pour certaines migrantes, le poids de la pression sociale de leur propre communauté est fort et les freine dans leurs démarches. Certaines femmes sont complètement isolées, restent dans leur foyer et ne sont pas sociabilisées. Le but des associations est donc de proposer des outils adaptés pour essayer de sortir les migrantes de ces situations.

Ressenti et échanges des participants :

Une participante explique que les réflexions de la jeune fille qui écrit à sa mère lui rappelle des scènes d'autrefois dans nos régions, où les mères avaient aussi une influence sur leurs filles et les formataient pour devenir de « bonnes mères au foyer ». Ce contexte ajouté à celui de l'immigration pour cette jeune fille est source de questionnement. Elle parle des coutumes du pays natal de sa mère mais elle est tournée vers des coutumes de son pays d'accueil qu'elle considère comme celui où elle a de l'attachement.

Une autre explique que les clichés existent aussi en France : On vit dans un monde « en duo » tout est conçu pour les « couples » si bien que les personnes qui souhaitent rester célibataires ne se sentent pas toujours à l'aise. Certaines femmes choisissent parfois de rester en couple ou s'y mettent pour éviter d'avoir à vivre dans ce contexte.

Dans sa conclusion, Françoise Poujoulet précise qu'après avoir été occulté de façon volontaire ou involontaire le phénomène de la migration des femmes a plus de visibilité.

Pourtant il faut rester vigilant et veiller à ce que des lois de plus en plus répressives ne soient élaborées à leur encontre.





APICULTURE ET RECYCLAGE EN ALGÉRIE : UN LEVIER POUR L'AUTONOMISATION DES JEUNES FEMMES KABYLES

Lavinia Ruscigni et Marion Thomas, chargées de mission à l'AMSED
(Association migration solidarité et échanges pour le développement)

Cet atelier portera sur les projets que l'AMSED mène en Algérie, et qui impliquent les jeunes femmes rurales peu qualifiées de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la région de Kabylie. Il s'agit de leur permettre de se lancer dans une micro-activité génératrice de revenus, tels les projets de rucher-école et de coopérative de recyclage des déchets textiles qui ont permis à vingt femmes d'accéder à l'emploi, et ainsi de bénéficier de leurs droits socio-économiques tout en préservant l'environnement. Ainsi, l'atelier soulèvera les questions des freins et avantages à utiliser l'approche genre dans les sociétés méditerranéennes, et de l'intérêt du domaine circulaire dans la pratique de la coopération au développement.

L'AMSED a mené en mars 2014 une formation pour 10 micro-entrepreneuses algériennes, avec l'appui d'un migrant strasbourgeois spécialisé dans la fripe, pour leur permettre d'apprendre à recycler des vêtements dont les gens ne veulent plus, soit en en créant de nouveaux, soit en les transformant en d'autres matières (isolantes, notamment). Elle a également prévu pour ces femmes des tables rondes avec des sociétés de microcrédit. Des visites respectives en France et en Algérie ont par ailleurs été organisées pour les participants au projet.

Le transfert de compétences est au cœur des formations de l'AMSED. Ainsi, les migrants jouent un rôle prépondérant dans ses activités, car ces derniers permettent de favoriser l'engagement populaire, mais aussi de soutenir financièrement des projets à travers la mise en place de tontines. Elle possède de nombreux partenariats en Algérie, avec des associations locales bien évidemment, mais aussi avec des comités de village. Ses actions

permettent aux femmes de se développer dans leurs régions, et ainsi de casser la spirale de la « migration obligatoire » comme unique solution leur permettant d'avoir la vie qu'elles souhaitent.

« On n'a pas assez de liberté si l'on n'est pas indépendant. »



Quel est le statut de l'organisation créée à travers le projet ?

Les femmes sont regroupées en coopératives, pour leur permettre d'avoir une bonne visibilité dès le départ. Elles disposent par exemple dans ce cadre d'un espace dépôt-vente chez un de leurs partenaires.

Il est cependant envisagé de les laisser devenir indépendantes une fois leur affaire développée.

Quelles ont été les réactions de leur entourage face à leur implication dans un tel projet ?

Comme les femmes concernées sont bien souvent célibataires, jeunes ou non, les réactions négatives quant à leur volonté d'autonomisation sont rares.

Est-ce un choix conscient de toucher un tel public ?

Non, mais il est évident que pour des femmes mariées, de grosses contraintes se présentent, ce qui n'est pas le cas avec les femmes célibataires. L'AMSED essaie cependant de tenir compte de ces contraintes lorsqu'elle met en place une formation, afin de toucher le public le plus large possible.

En Amérique du Sud par exemple, les tâches des femmes leur prennent la moitié de la journée. Ne faudrait-il pas envisager un travail à mi-temps pour les femmes mariées ?

Actuellement, la coopérative propose des temps de travail flexibles : les bénévoles travaillent par roulement, et ont également la possibilité de travailler chez elles. Elles mettent également en place des systèmes de garde d'enfants et de repas collectifs afin de pouvoir s'organiser et mieux gérer leurs journées.

Les femmes du projet seront d'ailleurs accueillies en décembre pour une formation sur l'effilochage.

Quel type d'apiculture a été développé : apiculture familiale ou commerciale ?

Le projet visait plutôt à créer une AGR (activité génératrice de revenus) et a donc été construit dans une optique commerciale.

Quel était le volume de ruches allouées à chaque personne ?

Chaque participant a démarré avec deux ruches, en sachant qu'en fonction de l'évolution de l'activité, un développement était possible.

Les intervenantes font remarquer que pour un développement à l'international, et notamment en Europe, où les produits fabriqués à partir du miel pourraient trouver un marché, un problème de packaging et de label se pose.

Il faudrait donc envisager au préalable de mettre en place un coaching à ce niveau-là, pour permettre à ces produits de mettre en valeur la région, comme cela s'est produit avec l'argan, que les consommateurs associent maintenant au Maroc.

Le développement vers l'Europe se trouverait dans cette optique de créer une certaine notoriété au produit comme à la région. Les intervenantes rappellent l'exemple du projet « Fashion for education », qui a permis de développer l'autonomisation et l'accès des femmes au marché.

Pourquoi parler de vendre des produits fabriqués au Sud dans des pays du Nord ? Pourquoi ne pas plutôt les vendre sur place, et ainsi développer le commerce de la région ?

Oui, l'AMSED envisage pour ce projet une expansion du marché en vendant les produits en Europe, mais ils sont bien sûr d'abord et toujours commercialisés sur la région, à travers des ventes locales sur les marchés notamment, toujours dans cette optique d'économie circulaire que l'association essaie de mettre en place.

FEMMES ET MILITANTISME EN BIRMANIE



Dominique Falcioni, Déléguée régionale
d'Info Birmanie à Strasbourg

Depuis les années 90, date de sa création, l'association Info Birmanie, partenaire du CCFD-Terre Solidaire, œuvre pour promouvoir la paix et la démocratie en Birmanie. Cet atelier aura pour objectif de mieux connaître les violences et répressions subies par les femmes birmanes, et d'échanger sur leur place et leur rôle actuel dans un pays qui s'est un peu ouvert, avec le témoignage d'une invitée kachin.

L'histoire du pays est marquée par le remplacement, en 2011, de la junte militaire jusqu'alors au pouvoir par un gouvernement civil. C'est en 2015 qu'auront lieu les prochaines élections présidentielles. En Birmanie, la liberté de la presse est très relative et des journalistes sont emprisonnés.

Les moyens de lutte de l'association sont le plaidoyer (ministères, ONG et grand public) et l'information de la population française grâce aux liens avec les activistes sur place. Il existe même un réseau d'associations européennes d'aide à la Birmanie.

Les violences gouvernementales

Le problème majeur rencontré par les Birmans est la confiscation des terres pour les intérêts économiques du pouvoir. Des terres sont confisquées aux paysans pour extraire du cuivre. L'impact de cette exploitation est agricole et environnemental.

Le gouvernement utilise la force avec des procédés comme le harcèlement, la corruption, l'extorsion et la répression violente. Leurs agents sont des membres de la Police et des Services de l'énergie. L'attentat du 29 novembre 2011 contre les moines birmans, consistant en une tentative d'intimidation pour récupérer le terrain d'un monastère situé sur un gisement de cuivre, est un exemple de leurs agissements.

Pour aller plus loin : Le film « A l'ombre de la montagne qui n'est plus » explique la vie des habitants voisins de la mine de cuivre de Letpadaung. C'est un film de vingt minutes de 2014 que l'on trouve sur la page facebook de l'association Burma 2015.

Les femmes en Birmanie

La figure du militantisme birman est Aung San Suu Kyi.

En ce qui concerne la religion bouddhiste, elle est encline à la misogynie ; en effet les temples sont interdits aux femmes. L'idéal bouddhiste est refusé aux femmes car son principe est d'être bon dans une vie pour être réincarné et atteindre le Nirvana. Or celui-ci n'est accessible qu'aux hommes. Les femmes devront donc se réincarner en hommes. Le statut de la femme birmane dans les communautés chrétiennes n'est pas plus enviable.

La discrimination est partout, certains métiers sont réservés aux hommes, le poste de Chef d'état est de fait destiné aux hommes car il demande à être proche de l'armée, ce qui est mal vu pour une femme.

Au temps de la dictature de la junte, les guerres civiles contre les revendications d'autonomie des ethnies, au nombre de cent trente-cinq en Birmanie, ont été particulièrement violentes pour les femmes. Le viol a été utilisé massivement comme arme de guerre.

La ligue des femmes birmanes est une organisation de femmes vivant à l'extérieur du pays. Son but est d'apprendre aux populations la démocratie après plus de 50 ans de dictature.

Note : Une exposition photographique « Migrants du monde : à la rencontre des Birmans et Birmans de Thaïlande » était présentée en complément à l'atelier. Elle a été réalisée suite à une immersion en Thaïlande et est disponible en délégation.

Accès à la justice, connaissance et respect du droit, lutte contre l'impunité pour les femmes victimes de violences. Agir pour éradiquer les violences, point sur les solutions possibles.

Animateur : Jean-Baptiste Cousin, responsable Argentine au CCFD-Terre Solidaire.

Anna Matteoli est juriste au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF de Strasbourg). Fondé en 1972 à l'initiative de l'état, le CIDFF est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a pour objectifs de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, une équipe professionnelle informe et accompagne le public, plus particulièrement les femmes et les familles, dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Panorama de la contextualisation et des enjeux des violences faites aux femmes

Quelques précisions terminologiques méritent d'être faites concernant les violences : on distingue violences de genre, violences sexistes, violences conjugales, violences domestiques, et violences faites par un partenaire intime. Anna souhaite revenir sur ces différentes définitions qui ne recouvrent pas les mêmes réalités :

1. La violence à l'égard des femmes

► Selon la définition issue de la Déclaration sur l'élimination des violences faites aux femmes adoptée en 1993 par les Nations Unies, elle désigne « tous les actes de violences dirigés contre le sexe féminin et causant un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris les menaces d'un tel ordre. ». Il est précisé dans la convention que la privation de telles libertés est également définie comme violence faite aux femmes. Cette définition est d'ailleurs reprise par le Conseil de l'Europe.

2. Les violences de genre

► Depuis la Convention d'Istanbul,

on fait la distinction entre sexe et genre : le sexe concerne l'aspect biologique. Ce sont des caractéristiques immuables, et seules la grossesse et l'allaitement distinguent les femmes des hommes. Concernant le genre, il a une dimension sociale : ce sont les rôles, les comportements et attributions qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. La convention d'Istanbul du 11 mai 2011 a intégré les violences de genre dans son texte. On constate que souvent, les expressions « violence à l'égard des femmes » et « violence de genre » se complètent dans les textes.

3. Violences domestiques, conjugales, au sein du couple

► Les violences domestiques, selon le Conseil de l'Europe, sont « des actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique faites au sein de la famille ou du foyer ou entre d'anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou ait partagé le même domicile que la victime. » Cette définition est plus large que celle de la violence conjugale ou au sein du couple. C'est en fait un synonyme

de violence intra-familiale.

Les violences conjugales : ce sont les violences commises au sein d'une relation intime. Il ne s'agit pas uniquement de violences physiques, mais aussi de violences économiques, morales, sexuelles.

Les Chiffres — Etat des lieux concernant les violences faites aux femmes

Les chiffres mondiaux

► En 1999, une enquête a été menée par un laboratoire d'une université américaine, le Center for Help and Gender Equity, qui a récolté des données dans quarante pays très différents. Les résultats sont sans appel : au moins une femme sur trois est battue, contrainte à des rapports sexuels ou maltraitée au cours de sa vie. Ce phénomène n'est réservé à aucun régime politique ni aucun système économique sur toute la surface du globe. La violence envers les femmes s'exerce dans toutes les couches sociales de la population.

Les chiffres européens

► Une étude faite en 2002 (confirmée par une étude de 2014) par le Conseil de l'Europe, parue dans le rapport de la Commission sur l'Égalité des Chances pour les Femmes et les Hommes, précise que chaque semaine en Europe,

une femme est tuée par son mari ou conjoint. La violence domestique serait la première cause d'invalidité ou de décès en Europe, précédant les accidents de la route ou les cancers!

Les chiffres en France

► Les chiffres proviennent d'une injonction qui avait été faite aux Etats lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin, en 1995. La France a répondu par l'enquête ENVEF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France). Résultat : près d'une femme sur dix a subi de la part de son conjoint ou ex-conjoint des violences sous diverses formes. D'autres enquêtes ont été menées depuis : en 2001, on a remarqué que trois femmes meurent tous les quinze jours sous les violences conjugales. Le Ministère de l'Intérieur a également constaté que pour l'année 2013, cent-vingt-et-une femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint, et vingt-cinq hommes sont décédés sous les coups de leur conjointe ; il s'agissait cependant souvent de légitime défense.

En conclusion, les violences faites aux femmes sont de natures diverses, mais elles constituent un ensemble. Le point commun entre toutes les violences, au-delà de leurs apparentes disparités, est qu'elles résultent d'une volonté de domination.

Maria Suarez travaille pour le Ministère de l'Éducation Nationale en Argentine. Elle fait des interventions dans le primaire et secondaire sur les aspects pédagogiques pour aider les professeurs à l'éducation des jeunes. Elle est également coordinatrice pour l'association Indeso Mujer. Organisation créée en 1984, Indeso Mujer travaille sur les droits des femmes et sur les violences. Son action se décline en trois volets : assistance (assistance juridique et protection des femmes victimes de violences), formation et éducation (édition de supports, formation d'acteurs sociaux et animation d'ateliers dans les écoles) et lobbying auprès des pouvoirs publics afin de favoriser l'ouverture de refuges, et de faire évoluer la situation juridique des femmes victimes de violences. Un autre domaine d'intervention d'Indeso Mujer est la traite des personnes : son objectif est d'éviter que les jeunes filles entrent dans la spirale de la prostitution et que les jeunes hommes deviennent des adultes consommateurs. Indeso Mujer a été rencontrée par une délégation régionale du CCFD-Terre Solidaire lors d'un voyage d'immersion en Argentine en août 2013.

La situation des violences faites aux femmes en Argentine

Ces violences sont caractérisées par une vulnérabilité et une fragilité induite par la situation sociale des femmes en Argentine. L'association introduit le terme de féminicide, désignant un « meurtre misogyne commis par les hommes dans une société patriarcale ». Ces meurtres sont de nature criminelle, mais ce sont surtout des phénomènes sociaux et politiques en relation avec l'inégalité sociale des hommes et des femmes. Cette notion est apparue dans le Code Pénal très récemment en Argentine.

Le fait que les violences faites aux femmes ne soient pas considérées comme un problème de santé publique en Argentine fait qu'il est difficile de connaître les situations de ces violences. Cependant, on sait qu'en Argentine, une femme meurt toutes les trente heures sous les coups de son partenaire ou ex-partenaire dans sa propre maison. Ce chiffre correspond à un relevé d'informations effectué par des associations non-gouvernementales en Argentine, mais les chiffres sont peut-être encore plus élevés en réalité.

La problématique de santé publique

- ▶ Au niveau local, des projets sur le terrain sont réalisés, autour desquels on prévient les situations de violence en misant sur la perception qu'ont les femmes de leur quartier. Un autre plan mis en place à l'échelle de la ville appelé « égalité des chances » permet de développer des programmes publics à partir de la notion de genre.
- ▶ Au niveau de la province, la protection contre les violences familiales permet au juge de la province de protéger les femmes des violences.
- ▶ Au niveau national, des lois et conventions adoptées par l'Argentine, notamment la loi sur la

traite des femmes, fournissent une protection intégrale pour prévenir, punir et éradiquer les violences aux femmes faites dans l'environnement de sociabilisation.

Malheureusement, on n'arrive pas encore à atteindre une efficacité complète de lutte contre ces violences : le taux de violences est encore très élevé. L'association met donc tout en œuvre pour mettre en place un observatoire des violences dont l'objectif serait de donner des chiffres officiels pour la prise de décision et l'adaptation des budgets au niveau national. Autre objectif : la mise en place d'une brigade de protection et d'intervention, qui permettrait d'avoir une action immédiate et efficace face aux situations de violences.

Le travail d'Indeso Mujer

Indeso Mujer est une association non lucrative fondée à Rosario en Argentine. INDESO veut dire Institut d'Études Politico-Sociales des Femmes.

L'association travaille pour éliminer toute forme de discrimination des femmes et pour la reconnaissance des droits des femmes, sous trois volets d'actions :

- ▶ 1. **Le plaidoyer** : il s'agit d'intégrer la problématique des violences faites aux femmes au sein du programme politique public et de veiller à l'application des lois en vigueur. Exemple d'activité de plaidoyer qui a fonctionné : le code pénal a intégré la mention de féminicide à son texte.
- ▶ 2. **La pédagogie** : deux objectifs – Mener des activités pour éradiquer les stéréotypes du genre, et générer des politiques publiques pour l'égalité des genres. En ce sens, des campagnes, outils pédagogiques, activités ludiques sont mis en place. Toutefois il ne faut pas oublier le budget nécessaire à ces actions — l'objectif d'Indeso Mujer étant également de voir attribuer un

budget propre à ces problématiques de violences.

► 3. **L'accompagnement** : on souhaite fournir un appui juridique aux femmes au moyen d'un « résumé » de toutes les lois et politiques en vigueur concernant les violences faites aux femmes qui est vulgarisé au sein de la population. Il s'agit de faciliter l'accès à la justice et l'accès aux informations concernant leurs droits. C'est un travail de lobbying important. Concernant la recherche, Indeso Mujer souhaite mettre en valeur ces problématiques qui empêchent l'égalité homme-femme, au moyen d'outils : par exemple via un relevé d'informations concernant les inégalités et les violences faites aux

femmes, afin de connecter tout un ensemble d'informations et les transmettre aux pouvoirs publics.

Indeso Mujer travaille sur l'activité en réseau.

A l'échelle locale : des interventions en milieu urbain pour sensibiliser les publics sont programmées.

Au niveau national : une journée dédiée aux rencontres des femmes est organisée.

Au niveau international : une branche est mise en place dans le MERCOSUR, spécifiquement pour les droits des femmes, en partenariat avec l'Argentine, le Chili, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay.

Sophie-Anne Dirringer travaille sous l'autorité du Préfet au niveau du Département et de la Région, et est en lien direct avec le Secrétariat d'État pour le Droit des Femmes à Paris. La politique publique du Préfet concerne l'emploi et la formation, l'accès au droit et la lutte contre la violence. Cela nécessite un travail partenarial avec les services de l'éducation nationale, de la police et la gendarmerie, de la justice, de l'emploi & formation et des collectivités territoriales. Son travail est contrôlé et validé en commission présidée par le Préfet une fois par an. Faisant partie depuis 2010, avec la réforme de l'administration territoriale de l'état, de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) en Alsace, la direction départementale de la cohésion sociale agit dans le domaine de la politique sociale, à travers notamment la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des populations vulnérables, et la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité des chances. Elle inclut une mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, qui pilote la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC), qui a par exemple publié cette année, dans le cadre de son travail sur l'égalité femmes-hommes, un « guide d'accès aux droits » destiné aux femmes issues de l'immigration, disponible en 4 langues.

Les actions de la politique publique : Faits marquants

► Sur toutes les femmes victimes de violences, seules 20% portent plainte. Sophie-Anne œuvre donc pour accompagner ces femmes et les informer sur leurs droits.

► Le coût économique des violences est énorme : les frais d'hébergement, de traitement des plaintes, des permanences,

des soins, des arrêts maladie représentent 2,5 milliards d'euros par an en France!

L'État doit prendre en charge les victimes des violences. Aussi, tous les trois ans, un plan interministériel est mis en place pour piloter les actions d'accompagnement et de protection des victimes et de mobilisation de la société ainsi que de formation des professionnels.

Trois volets sont inclus dans ce plan :

1. Accompagnement — « aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse. »

Un réseau de partenaires et de permanences accompagne les femmes et renseigne l'entourage. Ils sont répertoriés dans un outil destiné aux professionnels pour aider et réorienter les victimes quand elles ne peuvent pas aller jusqu'au bout de la démarche.

Pour le traitement des plaintes, un protocole a été mis en place en 2014. Est réalisé un suivi de toutes les plaintes et démarches que les femmes font auprès des services de gendarmerie, ainsi que la façon dont ces plaintes ont été traitées. De plus, le numéro national 3919 anonyme et gratuit, renseigne sept jours sur sept à propos de toutes les violences faites aux femmes, et des professionnels réorientent localement les victimes.

Un accompagnement dans les services de police et gendarmerie est également organisé : des intervenants sociaux et psychologues vers qui les gendarmes peuvent réorienter les victimes.

En termes de lutte contre la prostitution, l'action se situe au niveau de la prévention auprès des jeunes, de l'accès aux soins, et de la réorientation professionnelle des ex-prostituées.

2. Renforcement de l'ordonnance sous protection — Il s'agit de mettre la victime à l'abri, elle et ses enfants. Le dispositif des portables d'alerte, téléphones avec lien direct avec police et gendarmerie, peut être attribué aux

femmes en très grand danger.

La prise en charge des auteurs de violences permet aussi d'éviter la récidive.

Un accompagnement des enfants exposés aux violences est organisé pour éviter le développement de syndromes post-traumatiques.

3. Mobiliser la société et former les professionnels

Plusieurs aspects sont pris en compte dans ce volet :

- ▶ Mise en place de formations pour les professionnels qui vont se retrouver face à une femme victime de violences, afin qu'ils sachent comment réagir.
- ▶ Prévention des comportements sexistes dans les écoles.
- ▶ Prévention du harcèlement au travail.
- ▶ Lutte contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles.
- ▶ Un guide est édité pour les femmes issues de l'immigration qui parle de leurs droits (logement, santé, accès au travail, à la nationalité, mais aussi les pratiques interdites en matière de violences, droits à la contraception,...).
- ▶ Édition d'un répertoire d'instances compétentes dans le domaine pour le Bas-Rhin, Haut-Rhin, l'Allemagne et la Suisse.
- ▶ Édition d'une brochure pour les professionnels afin de les aider à accompagner les enfants, ainsi que des brochures à remettre aux familles concernant le bien-être de leurs enfants.

Questions à Anna

Peut-on considérer comme une violence faite aux femmes les discriminations sur les plans économique (salaires), éducatif (école), social (primes, stérilisation), religieux (Cf. citation de saint-Paul : "femmes, soyez soumises à vos maris") ?

Ces discriminations sont des inégalités, pas forcément des violences. Les associations & institutions œuvrent aussi pour l'égalité pour ces femmes.

L'éloignement du conjoint violent : est-ce une mesure efficace ?

Deux volets existent pour l'éloignement du conjoint :

- ▶ le volet pénal, le juge pénal pouvant ordonner l'éloignement ;
- ▶ l'ordonnance de protection, c'est-à-dire le volet civil, le juge civil pouvant aussi l'ordonner.

Ce sont des mesures récentes, datant de 2010 : il faut du temps pour que les magistrats puissent se les approprier. L'application dépendra également du territoire : en Alsace, dans le Bas-Rhin, de manière générale, les juges aux affaires familiales ont pris en compte cette mesure et l'ordonnent ; pourtant, à Saverne par exemple, ils ne le font pas. On observe ainsi une inégalité géographique en matière civile.

Ces mesures permettent donc une « pause » dans les violences mais une condamnation doit suivre, il faudra souvent doubler cette mesure d'un dispositif plus lourd, par exemple le téléphone portable d'alerte pour les femmes en grand danger.

La montée en puissance du fait religieux : est-ce que cela ne crée pas une augmentation conséquente des violences faites aux femmes ?

Quelle que soit la religion, il y a des violences. Et quand un Etat légitime des inégalités, la violence est plus importante.

Questions à Anna et Sophie-Anne

Quelles sont les raisons pour lesquelles les femmes ne portent pas plainte ? Quelles sont les issues possibles de la procédure ? Pouvez-vous donner des chiffres de condamnation ?

C'est souvent la peur qu'on ne les croie pas, la peur de se retrouver dans une situation précaire si le mari est incarcéré, peur des procédures juridiques... Les femmes ne cessent de déposer et retirer des plaintes. D'autant que souvent, leur attachement persiste envers leur mari ; elle ne veulent pas le condamner mais seulement que la violence cesse.

Les issues de la procédure peuvent être diverses : condamnation, sursis avec mise à l'épreuve...

Les chiffres de condamnation sont en augmentation constante. Mais on ne connaît pas tous les chiffres et c'est un problème auquel il faut remédier.

La loi prend-elle en compte les violences de genre dans les critères des réfugiés politiques (droit d'asile) ?

Selon une loi de 2014, les violences de genre sont une des conditions pour l'obtention de droit d'asile en France. Mais il reste toujours le problème de la preuve.

Questions à Maria

Quelle est la situation en Argentine et quelles sont les actions d'Indeso qui sont mises en place concernant la prostitution en Argentine ?

La question est de savoir si la prostitution peut être considérée comme un travail. Cette question crée des tensions entre les organisations liées à la prostitution. C'est donc assez difficile à définir.

Selon Maria, la prostitution prend la femme comme objet, ce qui est contraire aux visions d'Indeso Mujer. On se rend compte que la prostitution ouvre la voie à la violence : ce n'est pas un travail en soi, car il conduit à la traite des femmes. Elle place la femme en situation de vulnérabilité complète (parfois sans papier, sans argent...)

Quelques centres de protection ont été mis en place par les municipalités en Argentine, mais les conditions ne sont pas réellement favorables à un accueil sur le long terme (peu d'espace et de moyens).

Quelle est l'action des Églises (notamment l'Église catholique) dans la lutte contre la violence faite aux femmes en Argentine ?

Certaines sont impliquées d'autres moins. Il y a également tout un pan de la religion qui va encourager les positions de soumission de la femme par rapport au mari et par rapport à la famille. Il y a aussi des groupes de bénévoles qui vont s'occuper d'organiser des lieux de connexion pour les femmes afin d'œuvrer à leur protection.

Quelles sont les mesures de prévention (notamment en terme éducatif) pour éviter ces violences ?

Il y a une loi sur l'éducation faite aux femmes, mais elle n'est pas appliquée. Il y a donc tout un travail de lobby qui a été réalisé par les associations pour faire pression pour l'application de cette loi.

Question aux 3 intervenantes

Comment lutter contre la domination masculine ?

Réponse d'Anne : il faut mettre en place des lois qui répriment tous les comportements inacceptables. De plus, il faut avoir les moyens financiers pour la mise en œuvre de ces législations via des financements. Mais la société doit également être convaincue que ces comportements doivent être sanctionnés (mentalité).

Réponse de Sophie-Anne : Il faut encourager au respect mutuel et à la tolérance via les parents, les médias, les éducateurs pour prévenir les comportements répréhensibles.

Réponse de Maria : des initiatives communes sont nécessaires, il faut travailler ensemble.

Conclusion

Au CCFD-Terre Solidaire, on questionne beaucoup la notion de Nord-Sud. On a vu dans le débat que la question Nord-Sud est plutôt effacée : c'est en fait la logique d'une politique publique d'État qui est abordée. Selon ce qui a été dit pendant la table ronde, on constate que c'est plutôt la société civile qui fait pression pour que les choses évoluent.

MON CORPS, MON DROIT



Célia Deiana, déléguée régionale
d'Amnesty International

Cet atelier sera basé sur un questionnaire effectué avec les participants. Le questionnaire est divisé en cinq parties — les droits reproductifs et sexuels, les mariages forcés, l'avortement, les violences faites aux femmes, et les mutations génitales féminines.

Les droits sexuels reproductifs (DSR)

Que sont les droits sexuels et reproductifs ?

C'est tout d'abord pouvoir choisir avec qui et quand on veut se marier. C'est également choisir si on veut avoir des enfants ou non, et choisir à quel moment de notre vie l'on souhaite les avoir. Il s'agira enfin d'avoir accès à des soins de santé adéquats lorsque l'on est enceinte. Et, chose importante, ne pas subir de violences dans ce cadre-là.

Lors de la conférence internationale sur la population de 1995 au Caire, 179 pays reconnaissent les DSR comme des droits humains : Vrai ou Faux ?

Vrai. Et ces pays se sont engagés à les faire respecter.

Mariages forcés : quand une fille subit un mariage forcé elle n'a plus accès à l'éducation, la santé, son corps et son psychisme sont mis en danger.

En quoi consiste le mariage forcé ? Un mariage forcé peut être :

- ▶ Soit un mariage organisé par les parents entre deux personnes de plus de 18 ans : on parle de mariage forcé quand une des deux personnes n'est pas consentante, et peu importe son âge.
- ▶ Soit un mariage où au moins une des personnes a moins de 18 ans : en effet, on considère qu'une personne de moins de

18 ans n'est pas en mesure de prendre en compte toute la mesure des engagements d'un mariage, qu'elle n'en a pas la maturité.

Quels sont les pays les plus touchés par le mariage d'enfants ?

Le Niger a la première place avec 75%. Viennent ensuite le Tchad (72%), le Bangladesh (66%), la Guinée (63%), Mali (55%), le Népal (51%) et l'Éthiopie (49%).

Les raisons de ces mariages forcés sont multiples : l'héritage (on marie des jeunes gens de la même communauté), la tradition dans ces pays, la pauvreté (on ne subvient plus aux besoins de sa fille si elle est mariée), la préservation de l'honneur pour prévenir des viols avant le mariage, la sécurité (la femme est sous la protection du mari), et parfois pour échapper à la justice (on marie parfois les femmes avec leurs violeurs, de force).

L'avortement

Quelques chiffres des réalités de l'avortement :

- ▶ 210 millions de femmes subissent des grossesses non désirées, 35% se terminent en avortement ou fausse couche.
- ▶ Toutes les sept minutes une femme décède suite à un avortement dans le monde.
- ▶ Il existe cinq types de fin de grossesse : fausse couche, avortement provoqué, avortement thérapeutique pour raison de santé, IVG pour raison non médicale, avortement clandestin ou à risque.

Les violences faites aux femmes

Quelques chiffres et faits marquants concernant les violences faites aux femmes :

- ▶ 2/3 des victimes de viol connaissent leur agresseur.
- ▶ 1/5 des femmes dans le monde seront victimes de viol.
- ▶ 80 à 90% des victimes de viols sont des femmes.
- ▶ 147 femmes sont violées chaque jour en Afrique du Sud (par exemple : des femmes lesbiennes victimes de viols punitifs).
- ▶ 7 viols sont commis chaque jour en Belgique.
- ▶ Dans le monde, jusqu'à 50% des agressions sexuelles sont commises à l'encontre de jeunes filles de moins de 15 ans.
- ▶ Une femme est violée toutes les 10 minutes aux États-Unis.
- ▶ Le pourcentage des plaintes pour viols en Belgique qui débouchent sur une condamnation est de 4%.
- ▶ Aux États-Unis, les femmes afro-américaines ont 4 fois plus de risques que les femmes blanches de mourir à cause de complications de grossesse.
- ▶ Le viol « comme arme de guerre » a récemment été perpétré en Syrie, organisé par le régime en place.

Les mutilations génitales féminines

Quelles sont les différentes formes de mutilations génitales féminines ?

L'ablation du clitoris, l'excision, l'infibulation.

Quelles sont les raisons évoquées pour la pratique de ces mutilations ?

- ▶ le respect de la coutume ;
- ▶ la préservation de la virginité ou la garantie de la fidélité ;
- ▶ la pureté pour le mariage ;
- ▶ la fécondité ;
- ▶ la séduction et la beauté ;
- ▶ la propreté ;
- ▶ la religion ;
- ▶ le statut social des exciseuses.

Petit point d'information sur l'éducation sexuelle et la contraception

Pourquoi les femmes et les filles éprouvent-elles des difficultés à exercer leurs droits sexuels et reproductifs ?

Les raisons sont multiples. Certaines femmes vivent loin des centres de santé ou leur famille ne les y envoie pas. De plus, elles n'ont pas assez de ressources financières pour payer des visites médicales ou des médicaments.

Mais le plus gros problème est que bien souvent elles ne savent pas que ces droits existent. Il s'agit d'un véritable problème d'éducation. Par exemple une femme mariée de force très tôt n'aura pas conscience de ses droits car son éducation ne sera pas achevée.

Combien de femmes n'utilisent pas de contraceptifs alors qu'elles souhaitent retarder leurs grossesses ou ne plus avoir d'enfants ?

215 millions, car elles n'ont pas accès aux centres de santé ou doivent demander au mari.

L'accès à l'éducation sexuelle est-elle reconnue par la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) ?

Oui.

Que comprend l'éducation sexuelle en général ?

Elle contient des informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles, sur les différents modes de contraception, sur les différents droits que l'on possède et sur les moyens de les faire valoir.

Quels sont alors les leviers d'action ?

Il faut encourager la mobilisation mondiale, lutter contre ces inégalités, montrer que quand on est pauvre les droits sont violés. Il faut donc pouvoir enclencher une prise de conscience au niveau des femmes, des hommes, des ONG, des États... Un autre levier d'action serait d'éduquer les jeunes pour leur parler de ce type de situations ici et ailleurs.

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Anna Matteoli, *Juriste salariée*

Geneviève Louisadat,

Présidente de *SOS-Femmes Solidarités*

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) a une mission d'intérêt général en faveur des femmes et des familles. Il assure ses différentes missions (accueil, prise en charge, groupes de parole, accompagnement, travail en réseau) grâce à une équipe pluridisciplinaire. L'atelier présentera essentiellement l'association et ses actions en faveur des luttes contre les violences faites aux femmes.

Fondation du CIDFF

Le centre a été fondé en 1972 dans le contexte du mouvement de Simone de Beauvoir qui jugeait inacceptable que le droit des femmes soit différent de celui des hommes. Il est donc apparu nécessaire de créer des lieux qui pourraient permettre aux femmes d'accéder au droit.

En 2014, il n'existe plus de texte législatif discriminatoire envers les femmes. On pourrait croire que l'égalité existe. Dans les faits, la situation est pourtant loin d'être égalitaire. Par exemple, la différence entre les salaires des femmes et des hommes est de 20%, et l'accès aux postes à responsabilité pour les femmes est limité. Il est donc nécessaire de continuer à développer l'accès au droit. C'est le but du CIDFF aujourd'hui.

L'association SOS-Femmes Solidarités

Aujourd'hui, l'association assure trois rôles :

- ▶ un centre d'hébergement ;
- ▶ une permanence d'accueil de jour pour donner des renseignements, faciliter la parole, proposer des services (cuisine, douche, accompagnement dans les démarches.). Les questions les plus fréquentes concernent les séparations, les droits de visite ou encore la garde des enfants ;

- ▶ une maison-relais pour les femmes brisées par la vie, en grande précarité, qui ont souvent connu la violence, et pour rompre la solitude.

Le rôle du CIDFF

Le CIDFF de Strasbourg assure différents services :

- ▶ Des formations pour la police ainsi que les travailleurs sociaux.
- ▶ Des conseillères interviennent pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes.
- ▶ L'association promeut l'égalité Hommes-Femmes auprès des jeunes dans les lycées, les collèges et même en maternelle, afin de prévenir le sexisme dès le plus jeune âge.
- ▶ Des médiatrices conjugales essaient de restaurer le dialogue, par exemple au cours d'une séparation pour la garde des enfants ou la pension alimentaire.
- ▶ Des conseillères conjugales aident les couples qui souhaitent rester ensemble.

Pour l'association, le combat est toujours nécessaire pour que l'égalité devienne effective, ce qui permettrait notamment d'éviter des violences dans le couple.

La Fédération

L'association fait partie d'une fédération qui regroupe soixante associations. Le réseau permet de mettre à l'abri des violences des femmes en les installant dans un autre département.

Le numéro d'appel 3919 renseigne sur ses structures.

Le réseau est un interlocuteur des pouvoirs publics dans l'évolution législative pour la

protection juridique des femmes soumises à des violences.

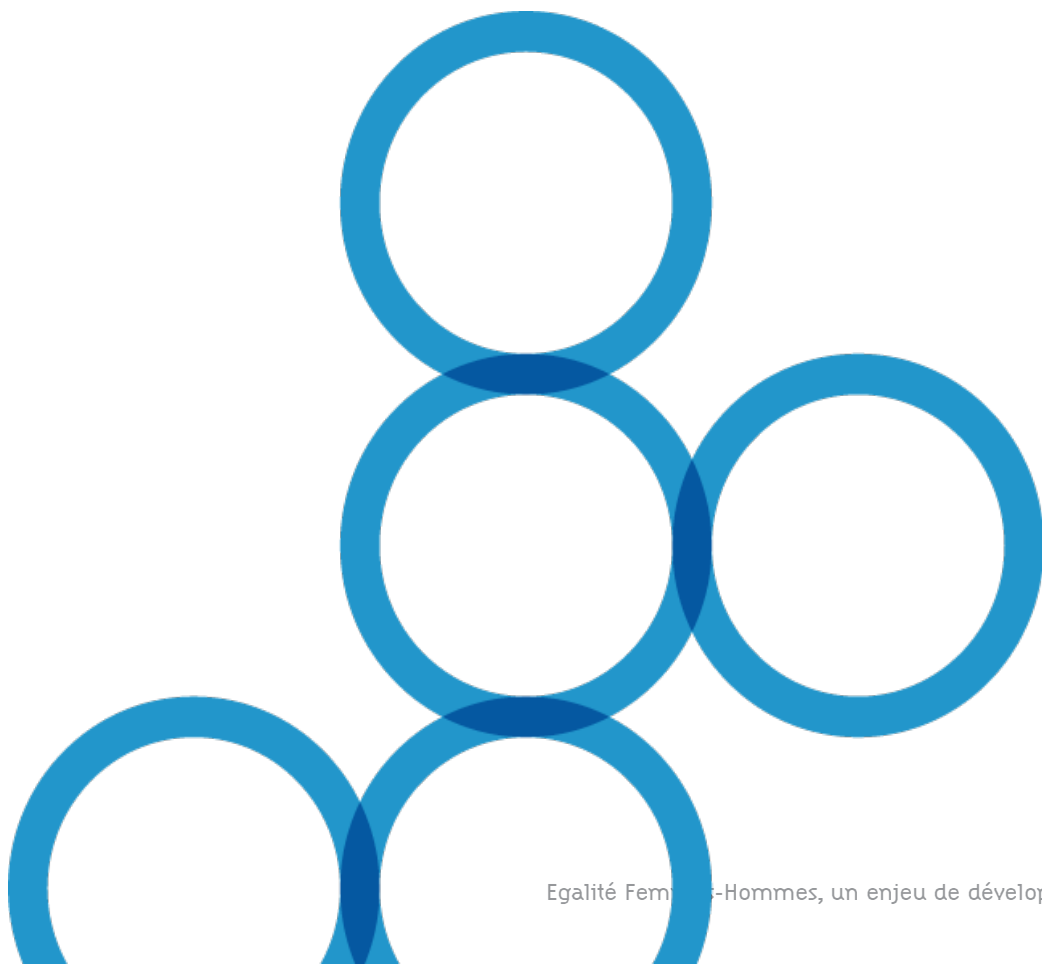
Les actions menées ont pour but de libérer la parole, d'obtenir une véritable égalité, de sensibiliser. C'est un combat permanent pour protéger les droits acquis.

Pourquoi ces violences ?

En fait le plus souvent l'origine est multifactorielle. Les violences naissent d'interactions : chacun a sa part de responsabilité. Il faut s'interroger sur le fait de savoir pourquoi ça continue. L'agresseur n'est pas dans le déni total. Et la séparation n'est pas une fin en soi. Chaque situation est singulière et rattachée à un contexte socio-politique, hérité du patriarcat.

Et les hommes victimes de violence ?

Ces violences existent (3%) car il n'y a pas que les violences physiques, mais aussi psychiques et économiques. Le législateur réprime l'ensemble de ces violences.



POUR L'ABOLITION DU SYSTÈME PROSTITUEUR, LIEU DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Isabelle Collot, responsable départementale
Bas-Rhin au *Mouvement du Nid*

Cet atelier permet de découvrir les enjeux d'un nouvel élan citoyen et politique pour demander l'abolition de la prostitution, nouvel esclavage du 21ème siècle qui remet profondément en cause l'égalité femmes-hommes et interpelle la dignité de chacun d'entre nous.

Présentation de la démarche de Rosen Hicher

C'est une ancienne prostituée qui a fait une marche symbolique de huit cents kilomètres pour sensibiliser le public en réaction à la remise en cause d'un projet de loi pour l'abolition du système prostitutionnel par le Sénat.

La démarche de Rosen Hicher a mobilisé d'autres femmes qui l'ont rejointe à Paris.

Le Mouvement du Nid

Association qui milite contre les violences faites aux femmes et pour l'abolition de la prostitution, le Mouvement du Nid considère les femmes comme « actrices de leur vie », il n'y a pas de victimisation. L'idée n'est donc pas de plaindre les femmes.

Le Nid existe depuis 1937. Chaque semaine les bénévoles vont rencontrer les femmes sur les lieux de prostitution, et prennent de leur temps pour parler. Les bénévoles reçoivent également les prostituées dans un local pour les aider à trouver des alternatives à la prostitution ou les aider à concrétiser des projets pour sortir de la prostitution. Le mouvement rencontre également des jeunes citoyens. Tout cela permet de porter un projet d'abolition de la prostitution qui s'inscrit dans une réflexion sur l'égalité femmes/hommes.

La prostitution

Elle peut se définir comme l'échange de services sexuels contre de l'argent. Elle inclut une notion d'organisation dans l'espace public et d'anonymat de celui qui paie. La prostitution est le monde du silence : l'argent impose un rapport mais aussi le silence de la prostituée.

Elle est organisée sous de nombreuses formes : dans la rue, sur internet... et les lieux de prostitution évoluent également.

Dans la prostitution, quatre types d'acteurs sont identifiables :

- ▶ la personne qui se prostitue ;
- ▶ le client : en majorité des hommes ;
- ▶ le proxénète, avec lesquels les prostituées entretiennent un rapport complexe ;
- ▶ la société.

La prostitution est présente dans de nombreux domaines, où l'on retrouve des pressions liées à l'argent, la violence... Cela rend la prostitution complexe à entendre.

Quelques clichés et représentations sociales

- ▶ « C'est le plus vieux métier du monde ! » : Il s'agit d'une confusion. En réalité on peut considérer que c'est la plus vieille exploitation de l'homme sur la femme.

► « Elles gagnent bien, moi les escort-girls à 10 000€ la nuit je ne les plains pas ! ». Tout d'abord à ce prix-là, ça n'existe pas. De plus, on réduit la personne au montant que la prostitution lui rapporte. Certaines brassent de l'argent, mais on oublie les proxénètes et toute l'organisation qu'il y a derrière.

► « Les bordels c'est mieux, au moins c'est plus sûr » : l'avantage est que les femmes ne sont pas au froid dans la rue. Cependant d'autres formes d'exploitation entrent en jeu ici.

Différentes formes de prostitution : sous la coupe d'un(e) proxénète

La violence est présente à plusieurs stades de la prostitution :

- Avant la prostitution : il y a des violences, souvent sexuelles (incestes, viols) surtout chez les hommes prostitués.
- Pendant la prostitution : la violence de l'acte sexuel imposé, une relation de domination de l'homme sur la femme, l'homme se dit qu'il a le droit d'avoir du sexe quand il veut.
- Violence de la société : on ne leur laisse

pas un avenir autre que celui-ci.

- Violence des passants : dans leurs regards et paroles.
- Violence de l'institution : délit de racolage.
- Violence des clients : elle est grandissante, certains veulent être remboursés après l'acte car ils n'ont pas été satisfaits. Certains n'ont pas de limites.

L'abolition de la prostitution : un projet de loi en quatre volets

1. Mise en place d'actions pour permettre d'avoir des alternatives réelles à la prostitution (hébergements spécialisés par exemple) et ne pas lier la possibilité d'obtenir des papiers au fait de dénoncer son proxénète pour les prostituées migrantes.
2. Mener une véritable politique de lutte contre la prostitution.
3. Favoriser une politique d'éducation à l'égalité fille/garçon et une politique d'éducation sexuelle dès la maternelle.
4. Pénaliser l'achat des services sexuels.

Quel est votre point de vue sur la manière de gérer la prostitution en Hollande ?

Il n'est pas positif.

L'État peut agir de différentes manières face à la prostitution : par la prohibition, en considérant pour les proxénètes, prostituées et clients que la prostitution est un délit. C'est le cas en Chine, au Maghreb ou en Thaïlande par exemple. Par la réglementation, en autorisant la prostitution sous certaines conditions, avec l'existence de maisons closes. Cela concerne la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, la Catalogne. Ou par l'abolitionnisme : Quand un pays rajoute la pénalisation de l'achat de services sexuels on parle alors de politiques néo-abolitionnistes. Cela concerne les pays qui ont signé la convention de 1949 de l'ONU.

En Hollande, le modèle est remis en cause, car il n'est pas si efficace que cela. A l'époque, on supposait qu'il réglerait mieux le trafic d'êtres humains, alors qu'au final les bordels sont alimentés par des prostituées issues de réseaux de trafic.

LES FEMMES AU REGARD DE L'ÉVANGILE ET DE L'ÉGLISE

Anne Soupa, bibliste et fondatrice du *Comité de la Jupe* et de la *Conférence Catholique des Baptisés Francophones*



Cet atelier traitera de la dignité retrouvée des femmes dans la Bible et les Évangiles. Dans son livre « Dieu aime-t-il les femmes ? », Anne Soupa questionne la place des femmes dans les Écrits. Selon elle, les femmes ont une place de choix dans les Écritures. C'est pour cela qu'elles devraient avoir une place dans l'Église. Mais cela ne va pas toujours de soi dans la réalité ; la situation des femmes dans l'Église n'est pas ce qu'elle devrait être.

Anne Soupa évoque d'abord la place des femmes dans la Bible. À l'origine, le mot « Adam » signifie en hébreu « être humain » et non « être masculin ». Il différencie donc « l'être humain » de « l'être masculin » en faisant naître l'homme et la femme en même temps, ce qui marque bien la simultanéité et l'égalité des deux êtres humains, l'homme et la femme.

La place des femmes dans l'Église n'est pas encore réellement reconnue. Elles n'ont pas accès au magistère, la contraception leur est encore et toujours refusée... Une discrimination qualifiée « d'insupportable » par Anne Soupa. Les choses ont un peu changé aujourd'hui (quelques femmes nommées à des postes importants), mais les évolutions restent plutôt marginales.

Pourtant, l'attitude de Jésus auprès des femmes était très moderne : jamais il n'a fait preuve de discrimination envers les femmes, il n'a jamais

prédéterminé une femme à quoi que ce soit, et ses relations avec les femmes étaient bonnes. Il y a donc un décalage énorme entre la Parole de Jésus et la discrimination des femmes subie au sein de l'Église. La discrimination ne vient donc pas de Dieu, mais bien de l'être humain.

Cependant le Pape François souhaite remédier à cela. Le plus important à ses yeux est que les femmes retrouvent la parole dans la société, et au sein de l'Église. Il souhaite malgré tout distinguer la femme dans ses fonctions sociétales, de la femme dans ses fonctions presbytérales, mais ce type de pensée « moderne » se heurte à de nombreuses résistances. Anne Soupa préconise donc que les femmes se rassemblent et se mobilisent. Les femmes ne doivent pas accepter la position de soumission qui leur est trop souvent attribuée. C'est donc la militance qui doit être promue.

Peut-il y avoir une discipline unique dans l'Église universelle ?

Non, car il faut tenir compte des différences culturelles entre les continents.

Les protestants ont des femmes pasteur(e)s...

C'est parce que les pasteurs sont mariés. On peut donc en déduire que le célibat des prêtres est un obstacle à la place des femmes.

N'oublions pas que ce sont les femmes qui ont enfanté les hommes. Sans elles les hommes ne seraient pas là : évêques, papes, prêtres etc. Les textes occultent ce fait : il manque la reconnaissance envers les femmes sur ce point-là.

Peut-on alors dire que l'Église a créé un « prolétariat féminin » ?

Oui.

CE QUE PENSENT LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'ENTREPRISE



Myriam Vannier, Directrice de l'antenne alsacienne d'IMS-Entreprendre pour la cité

Cet atelier cherchera à répondre aux questions suivantes : quels sont les stéréotypes de genre en entreprise ? Quels sont les enjeux des entreprises à agir sur l'égalité femmes-hommes ? Comment agir en faveur de l'égalité professionnelle dans votre entreprise ?

IMS-Entreprendre pour la cité travaille sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises : c'est en quelque sorte le développement durable, pour l'entreprise. Chaque année, l'IMS établit un bilan sur ce qui est fait en matière de diversité, de genre¹ notamment.

Il a été constaté que les démarches sur le handicap en entreprise sont deux fois plus nombreuses que celles sur le genre. Pourquoi ? Parce qu'il y a une pénalité à payer si on n'embauche pas assez de travailleurs handicapés.

Pour ce qui est de la question du genre, il existe aussi une obligation légale – moins importante – qui consiste en la réalisation d'un plan d'actions tous les trois ans, avec un rapport annuel de situation comparée pour évaluer la situation de l'entreprise au regard de l'égalité professionnelle hommes-femmes. Malgré les nombreuses lois concernant l'égalité des sexes, l'égalité salariale n'est toujours pas atteinte.

Quels sont les stéréotypes sur le genre en entreprise ?

Une enquête a été réalisée auprès de mille managers et les conclusions sont les suivantes : les stéréotypes sur le genre ne manquent pas. Par exemple, un salarié qui a une photo de ses enfants sur son bureau : l'homme est un bon père de famille alors que la femme n'est pas disponible ; un salarié qui parle avec des collègues : l'homme entretient son réseau alors que la femme parle « chiffons ».

Les recruteurs s'avèrent être influencés par ces stéréotypes.

Une question leur est souvent posée : celle

des compétences attribuées aux hommes et aux femmes. Les managers estiment que femmes et hommes ont des compétences différentes : Les hommes auraient davantage de compétences liées au savoir-faire (doués pour l'action, la négociation, dotés de charisme et de leadership) alors que les femmes seraient plus dotées de savoir-être (plus dans l'écoute, l'empathie, avec le sens du détail et de l'organisation). On a donc beaucoup de compétences qui, pour les femmes, correspondent à des compétences d'assistante et, pour les hommes, à des compétences de leader.

Finalement, à la question : « c'est quoi pour vous le manager idéal ? » la réponse correspond à un modèle androgyne ; on retrouve des compétences à la fois « masculines » et « féminines ».

Les hommes ont une image positive des femmes tant qu'elles restent à des niveaux hiérarchiques inférieurs au leur.

Comment agir en faveur de l'égalité professionnelle dans l'entreprise ?

L'entreprise doit :

- ▶ se questionner autour des enjeux de l'égalité professionnelle. Il a été constaté que les chefs d'entreprise s'étant interrogés sur le sujet ont eu un retour d'investissement de 15% ;
- ▶ déployer des actions en faveur de l'égalité professionnelle ;
- ▶ faire évoluer la gestion des potentiels pour limiter l'autocensure et favoriser l'équité ;
- ▶ travailler sur le bien-être au travail dans une entreprise inclusive qui permettra à chacun de se sentir respecté et reconnu sans pour autant faire de la discrimination positive.

¹ Le mot genre fait ici référence au terme « gender », et donc aux différences – autres que biologiques – existant entre les hommes et les femmes.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RÉPERCUSSION SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Stéphanie Kraehn, coordinatrice Bas-Rhin pour *Caritas Alsace*

L'égalité femmes-hommes n'est pas encore une réalité en France, la précarité touche plus fortement les femmes, notamment après une séparation. Caritas accueille tous les ans des femmes qui se sont retrouvées isolées. Cette situation touche par ricochet un grand nombre d'enfants. Cet atelier vous invitera à découvrir une « réalité » de vie de ces mères isolées, mais aussi des actions pour rompre cet isolement.

Caritas Alsace représente cinquante-cinq lieux différents pour treize mille cent-soixante-trois situations de pauvreté rencontrées en 2013, soit autant de foyers. Dans le public qu'elle accueille, on compte 27% de mères isolées pour 4% de pères isolés, soit 8,9% de familles monoparentales. Les femmes seules sont donc sur-représentées.

Etre seul avec des enfants rend vulnérable à la précarité : deux millions d'enfants français vivent sous le seuil de pauvreté actuellement. A travers ses actions, le Secours Catholique en touche six-cent-mille.

Ressources faibles, vie d'aides sociales, difficultés à faire garder ses enfants qui engendrent un retour difficile vers l'emploi : ce sont autant de mots qui caractérisent la situation des familles monoparentales.

Les mères concernées travaillent souvent le soir, ce qui les oblige à faire garder les enfants, et représente donc un poids considérable dans un budget faible. Les enfants sont vecteurs d'aides sociales et de lien social, mais restent avant tout un frein pour ces familles.

Une telle situation a quatre principaux effets sur les enfants : sur-responsabilisation, isolement, repli sur eux ou sentiment d'être « à charge », et amoindrissement de la confiance, que ce soit envers eux-mêmes ou envers autrui.

De leur côté, les mères font souvent face à une pauvreté financière, à l'isolement (absence de lien avec la famille), la solitude, à des difficultés

d'éducation (l'autorité étant plus facile à poser à deux), à un faible contact avec l'école, mais aussi à un mauvais état de santé (du fait du coût supplémentaire que cela représenterait et qu'elles ne peuvent se permettre, ce qui conduit à un oubli de soi) et à un manque de travail et de perspectives, dus à une incapacité à se projeter et à un manque d'estime de soi.

La famille est cette micro-cellule familiale mère plus enfant(s). L'adolescence est ainsi un moment particulièrement rude pour ces familles, du fait de l'autorité unique, ce qui n'est pas sans impacter les enfants : décalage, accès limité à la culture et à internet, sur-responsabilisation due à la pauvreté, isolement (moins d'amis, et donc de personnes à qui se confier), diminution de la confiance envers l'école, ennui engendré par l'absence de loisirs, de vacances ou de sorties...

Les devoirs sont fait seuls : sans aide ni surveillance, ils sont mal ou pas fait, ce qui impacte la réussite scolaire. Les chiffres de la violence à l'école sont cependant égaux aux enfants de familles bi-parentales.

Il faut noter que ces enfants sont plus préoccupés par la famille que par le matériel. Ils ont peur de voir leur parent mourir, et leur plus grand souhait serait de voir plus souvent leur famille et le parent absent.

Les liens familiaux sont importants car ils permettent l'apprentissage des codes sociaux et de règles de la vie en collectivité, de stratégies de vie, de solidarité familiale et de compétences sociales. L'extérieur nourrit la cellule familiale.

Le rôle et les enseignements de Caritas

Le rôle premier de Caritas est de conforter les parents dans leur rôle éducatif ; il remplit également un rôle d'alphabétisation, d'aide à la recherche d'emploi, de logement, aux démarches administratives et à la gestion d'un budget, d'aide financière pour la cantine, mais aussi d'information et de conseils pratiques.

Le travail des mères est un axe de l'accompagnement par Caritas : leur problème d'estime de soi rejaillissant sur les enfants, la revalorisation de la mère en tant qu'adulte les impacte également positivement.

Caritas propose à ces femmes des groupes conviviaux, l'objectif étant de créer du lien social, de s'entraider sur les questions d'éducation, de créer de la solidarité et de sortir de l'isolement, de s'exprimer. Des ateliers sont ponctuellement proposés comme support aux échanges. Ces groupes ne sont possibles que si l'on fait garder les enfants, ce qui est assuré par une animatrice d'une association partenaire.

Caritas aide aussi ces familles à partir en vacances, grâce à des colonies, des familles d'accueil ou à des aides pour partir en famille. Partir en vacances, c'est avoir la capacité de se projeter dans l'avenir, ce que la précarité met à mal. Faire ce projet de départ permet ainsi de travailler l'estime de soi et de regagner en dignité.

Les bénévoles de Caritas accompagnent les enfants au niveau scolaire : ce soutien est individualisé pour rompre avec le schéma d'échec

qui a lieu en collectif. Cet accompagnement scolaire est appuyé par un investissement culturel, depuis la maison et à l'extérieur, ce qui a pour but de réinvestir les parents sur la question, et de leur faire réaliser que des activités simples, gratuites et agréables pour toute la famille sont possibles, mais surtout qu'ils en sont dignes !

Les familles poussent les portes de Caritas en premier lieu pour une aide matérielle, dans des situations d'urgence alimentaire ou énergétique. Certaines ne viendront demander de l'aide qu'une seule fois, tandis que d'autres tisseront un lien durable avec l'association et ses membres. L'amalgame peut ainsi être fait entre les bénévoles et les travailleurs sociaux, envers lesquels la méfiance est grande. La peur du retrait des enfants est par ailleurs très présente pour ces parents seuls.

Caritas a compris que la participation des familles aux accompagnements dépend de la confiance. Il faut se sentir important et digne pour s'autoriser à appartenir à un groupe à part égale. Il est donc nécessaire de multiplier les invitations pour voir les gens y participer.

Les groupes conviviaux permettent de créer des solidarités et des amitiés, notamment en s'échangeant des offres d'emploi et en se gardant les enfants mutuellement. C'est ainsi que Caritas s'est associé avec Les apprentis d'Auteuil à Mulhouse pour créer une Maison des familles.



PERSPECTIVES D'AVENIR

Odile Delhaye, *Présidente de la délégation des Vosges et Responsable du groupe thématique égalité femmes-hommes*
Pierre-Yves Crochet, *Trésorier national du CCFD-Terre Solidaire*

« C'est avec émotion que je suis amenée à conclure ce colloque. Que de chemins parcourus en 4 ans !

Pendant 4 ans nous avons tissé des liens entre nos amis là-bas en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et au Moyen Orient, et nos alliés ici. Ces liens ont changé notre regard et nous nous sommes enrichis de pratiques communes. Cette expertise construite aujourd'hui permettra d'alimenter le futur travail du CCFD-Terre Solidaire.

Pendant 4 ans nous avons inventé des outils d'animation (plaquettes, jeux éducatifs, clips, expos, vidéo...), nous avons rencontré des partenaires et alliés qui agissent pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes, nous avons participé à des actions de plaidoyer. Ce colloque nous a permis de capitaliser toutes ces expériences, et d'enrichir le rapport d'orientation voté cette année. Nous avons pu entre alliés, partenaires, et universitaires, échanger nos regards et construire la solidarité internationale.

Le CCFD-Terre Solidaire s'engage dans des projets de transformations sociales, et ne peut laisser sur le bord du chemin la moitié de l'humanité. Les discriminations, injustices et violences faites aux femmes sont autant de réalités qu'il dénonce. Le CCFD-Terre Solidaire, en s'alliant aux efforts des peuples qui ont proclamé leur foi en la dignité humaine, inscrit son action dans l'histoire des communautés humaines qui se libèrent de la terreur et de la misère. Le combat des femmes pour l'accès à leurs droits est une de nos priorités.

Dans ce rapport d'orientation, l'égalité hommes-femmes devient un enjeu transversal, et elle se doit de l'être : comme l'a souligné Nicelatte, notre partenaire du Burundi, ce n'est pas un enjeu en soi, mais un enjeu auquel on ne pourra faire face que s'il est présent au cœur de toutes les thématiques que nous voulons défendre.

Le travail pour l'égalité ne se limite pas à un objectif en soi – c'est un moyen efficace de favoriser le développement. Les inégalités, par les processus de domination qu'elles entraînent, constituent en effet un des principaux freins au développement.

Des enjeux forts ont été pointés lors de cette journée, et plus particulièrement pendant les 3 tables rondes, enjeux qui permettent d'enrichir la réflexion et les pistes d'actions du CCFD-terre Solidaire :

- ▶ L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Mais la question demeure de savoir comment l'autonomie économique des femmes est pensée par rapport au modèle dominant libéral : ne faudrait-il pas penser une relation interdépendante plus juste entre les femmes et les hommes, choisie dans le respect des droits ?
- ▶ Les droits des femmes sont universels et les particularités culturelles et religieuses ne doivent pas justifier des atteintes aux droits des femmes.
- ▶ Rendre visible les femmes migrantes et reconnaître leurs droits, c'est rendre justice à plus de la moitié des migrants dans le monde. Comprendre comment les politiques migratoires affectent le cours des histoires de chacun et creusent les inégalités existantes dans les sociétés, notamment les inégalités femmes-hommes.

- ▶ Les stratégies d'immigration des femmes sont complexes et multiples mais beaucoup ont leurs origines dans la domination patriarcale qu'elles subissent.
- ▶ La Lutte contre les violences faites aux femmes est un combat pour la dignité de la femme. Une femme sur trois est touchée par cette douloureuse réalité.
- ▶ Travailler en réseau est une réponse aux réseaux des proxénètes. Nous avons parlé du travail du Mercosur Social et Solidaire dans le Cône Sud de l'Amérique latine contre la traite des personnes. Le 25 novembre à Metz aura lieu un colloque contre la traite des femmes sur la zone frontalière entre le Luxembourg, la Belgique, la France et la Sarre.
- ▶ Les actions de prévention et d'éducation pour changer les normes sociales sont essentielles pour lutter contre les inégalités et les violences.

Le regard artistique proposé par les associations nous a aidés à toucher le sensible, l'invisible, qui permet aussi de se mettre en mouvement. Une Exposition, RegART et dignité, est disponible dans les délégations pour continuer à animer centres culturels, salles d'expo...

Ce n'est pas un point d'orgue, ni un point final à ce travail mais plutôt une respiration car demain, au CCFD-Terre Solidaire, ce sont les amis de Bourgogne Franche-Comté qui vont poursuivre cette dynamique en se formant, en contactant de nouveaux alliés, en soutenant Maria, Nicelatte, Jessica et tous ceux qui ont croisé les routes des bénévoles d'Alsace-Lorraine.

Marie-Anne, déléguée régionale de Bourgogne Franche-Comté vient me rejoindre, et prend le témoin de cette course, de ce bouge la planète pour inventer de nouveaux rapports égalitaires femmes-hommes. Vous y avez contribué, continuons sur ces chemins d'Espérance. »

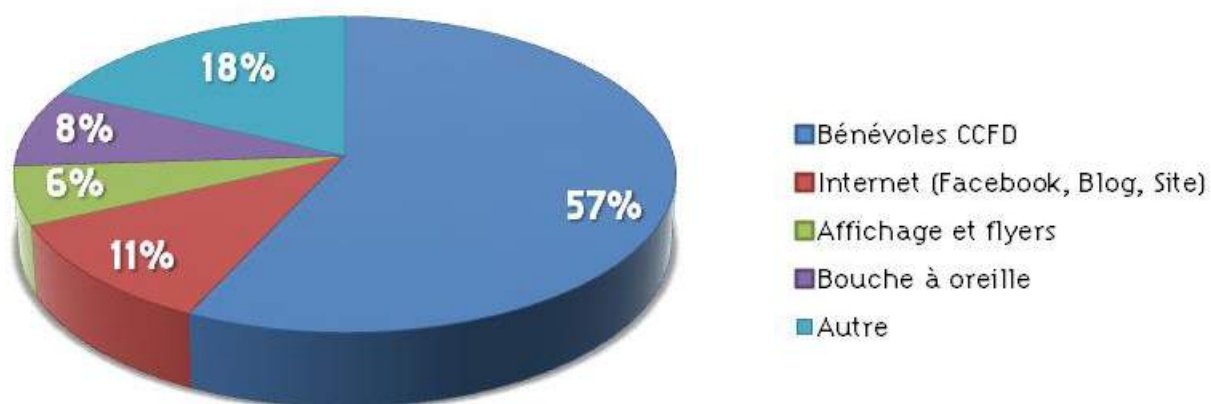
« Ignorer les inégalités entre les sexes est d'un coût élevé pour le bien-être des gens et pour la capacité des pays à se développer de façon durable, à gouverner de façon efficiente et ainsi à réduire la pauvreté »

Rapport de la Banque Mondiale, Genre et développement, 2012

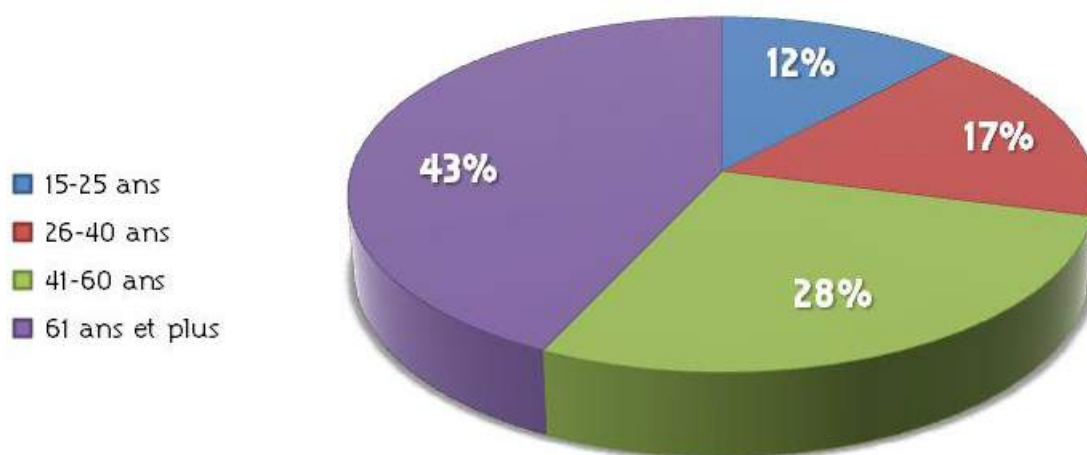
QUEL A ETE LE PUBLIC DU COLLOQUE ?

Les fiches d'évaluation que les participants ont remplies le jour du colloque ont permis d'obtenir quelques renseignements sur les participants au colloque. Quarante-vingt dix sept questionnaires ont ainsi pu être analysés.

Avec plus de trois cents participants, le colloque a été un vrai succès pour l'implication de notre réseau CCFD-Terre Solidaire sur cet enjeu sociétal, avec 57% des participants, mais aussi parce que près de la moitié du public est venue d'autres horizons, par d'autres associations, par les médias, ce qui prouve l'universalité de la problématique de l'égalité femmes-hommes.



Si la majorité des participants avait plus de 60 ans, près d'un tiers avaient moins de 40 ans, dont 12% de moins de 25 ans, essentiellement issu du monde étudiant. La quasi-totalité des participants (96%) ont apprécié la bonne, voire la très bonne qualité des intervenants dans les tables rondes et les ateliers.



Satisfaction supplémentaire, la quasi-totalité des participants (98%) pensent prolonger la réflexion en partageant leur expérience après le colloque.

POUR CONTACTER LES INTERVENANTS

la Cimade

L'humanité passe par l'autre

CIMADE
13 QUAI SAINT-NICOLAS
67000 STRASBOURG
03 88 36 94 56
STRASBOURG@LACIMADE.ORG
WWW.LACIMADE.ORG



COLECOSOL
17 RUE DE BOSTON
67000 STRASBOURG
09 80 74 38 25
COLECOSOL@GMAIL.COM
COLECOSOL.FR



AMSED
17 RUE DE BOSTON
67000 STRASBOURG
03 88 61 71 67
CONTACT@AMSED.FR
WWW.AMSED.FR



OXFAM
5-7 RUE DIVISION LECLERC
67000 STRASBOURG
03 88 61 45 22
WWW.OXFAMFRANCE.ORG



CIDFF STRASBOURG
24 RUE DU 22 NOVEMBRE
67000 STRASBOURG
03 88 32 03 22
STRASBOURG@CIDFF67.FR
WWW.CIDFF67.FR



CARITAS ALSACE
5 RUE ST LÉON
67082 STRASBOURG CEDEX
03 88 22 76 40
S.KRAEHN@CARITAS-ALSACE.ORG
WWW.CARITAS-ALSACE.ORG



CJACP
1A PLACE DES ORPHELINS
67000 STRASBOURG
03 88 36 92 06
LECOLLECTIFSBG@YAHOO.FR
WWW.PLATEFORME-PALESTINE.ORG



IMS ENTREPRENDRE
4 AVENUE DE LA LIBERTÉ
67000 STRASBOURG
03 88 32 00 24
RSE-ALSACE@IMSENTREPRENDRE.COM
WWW.IMSENTREPRENDRE.COM



LES JARDINS DE GAÏA
ZA 6 RUE DE L'ECLUSE
67820 WITTISHEIM
03 88 85 88 30
COURRIERVPC@JARDINSDEGAIA.COM
WWW.JARDINSDEGAIA.COM



ACF
17 RUE DE LA CIGALE
68000 MULHOUSE
03 89 60 63 05
ACF.HAUTRHIN@YAHOO.FR
ACTIONCATHOLIQUEDESFEMMES.ORG



PASTORALE DES MIGRANTS
27 RUE DES JUIFS
67081 STRASBOURG CEDEX
03 88 21 29 66
PASTOMIGRANTS.ALSACE@ORANGE.FR



AMNESTY INTERNATIONAL
11A RUE DE MOLSHEIM
67000 STRASBOURG
ALSACE.AMNESTY@GMAIL.COM
WWW.AMNESTY.FR/ALSACE



CREDIT COOPERATIF
1 QUAI KLÉBER
67000 STRASBOURG
09 80 98 00 00
WWW.CREDIT-COOPERATIF.COOP

INFO BIRMANIE

INFO BIRMANIE
LA RUCHE 84 QUAI DE JEMMAPES
75010 PARIS
07 62 80 61 33
INFOBIRMANIE.STRASBOURG@GMAIL.COM
WWW.INFO-BIRMANIE.ORG



MOUVEMENT DU NID
1 QUAI SAINT-JEAN
67000 STRASBOURG
03 88 32 77 67
ALSACE-67@MOUVEMENTDUNID.ORG
WWW.MOUVEMENTDUNID.ORG

ROLAND PFEFFERKORN, UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, ROLAND.PFEFFERKORN@UNISTRA.FR
ANNE SOUPA, PARIS, ANNE.SOUPA@BAPTISÉS.FR
PHILIPPE DE LEENER, LOUVAIN, BELGIQUE, PHILIPPE.DELEENER@UCLouvain.BE
MINISTRE DES DROITS DES FEMMES DDCE 67, SOPHIE-ANNE.DIRINGER@BAS-RHIN.GOUV.FR

REMERCIEMENTS

A tout le réseau du CCFD-Terre Solidaire, tous les mouvements et services d'Église qui forment la collégialité, pour leur engagement quotidien, et notamment les membres des équipes d'Alsace et de Lorraine, qui ont intégralement organisé ce colloque.

A tous les membres des comités organisateurs, pour leur travail exceptionnel, et aux stagiaires qui les ont assistés : Anne-Cécile Blaise, Aurélie Didier-Laurent, Damien Geldreich, François Hollecker, Simone Ott, salariés sur la région ; Odile Delhaye, présidente de la délégation des Vosges, Bernard Klingelschmidt, président de la délégation du Bas-Rhin, Claude Sourice, président de la délégation du Haut-Rhin, Régis Stadelwieser, Jean Vernet, Gabriel Hauser, Lucette Kaltenbach, Geneviève Mettling, Emmanuelle Dié, Denis Schwertz, bénévoles en Alsace ; Christelle Lawson (Université de Chambéry), Laëtitia Leneveu, Mylène D'Agostino et Laurie Muller (ITI-RI/Université de Strasbourg), stagiaires à la délégation du Bas-Rhin.

A nos co-organisateurs, l'université de Strasbourg et l'ITI-RI, qui ont mis à disposition une partie de leurs locaux pour notre colloque, et nous ont permis de prolonger un partenariat démarré il y a plusieurs années de cela : Alain Beretz, président de l'université, Nathalie Hillenweck, vice-présidente, Isabelle Krauss, chargée de mission égalité-diversité, Eckhart Hötzel, directeur de l'ITI-RI et Madjid Bouzar, responsable de section relations internationales.

A la ville de Strasbourg, qui nous a soutenus tant financièrement que logistiquement : M. Ries, maire, et Mine Günbay, adjointe en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, des droits des femmes et de l'égalité.

A nos partenaires venus de loin pour apporter leurs expériences : Nicelatte Niyongere, d'ACORD du Burundi, et Maria del Carmen Suarez, d'INDESO Mujer d'Argentine.

Aux universitaires et aux officiels venus compléter et enrichir le débat par leurs questionnements : Philippe de Leener (Université de Louvain), Roland Pfefferkorn (Université de Strasbourg) et Anne Dirringer (mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité).

Au trésorier national du CCFD pour sa participation Pierre-Yves Cochet-Damais.

A toutes les associations locales présentes, qui ont éclairé cette journée et enrichi ce colloque par leur interventions : l'ACF, Amnesty International, l'AMSED, Caritas Alsace, le CIDFF, la Cimade, le CJACP, le COLECOSOL, le Crédit coopératif, l'IMS – Entreprendre pour la cité, Info Birmanie, les Jardins de Gaïa, le mouvement du Nid, OXFAM, la Pastorale des Migrants, et Terre de Liens.

Aux bénévoles alsaciens et aux scouts du Quatelbach, qui ont assuré l'accueil et la logistique.

A l'entreprise d'insertion « Les 7 pains » qui a préparé les 200 repas servis le jour du colloque, à Artisans du Monde et aux Jardins de Gaïa pour leur café et leur thé, délicieux !

Aux artistes qui sont venus ajouter leur touche à cet événement : Stella Garcia, pour son clip vidéo Egalité, et les dames en chantier d'insertion à Emmaüs l'Etiquette à Sélestat pour la présentation de leur pièce sur les violences faites aux femmes « Mesdames, étonnez-vous ».

A la librairie Oberlin, qui a su nous fournir des ouvrages sur la thématique en un temps record.

Aux personnes qui nous ont soutenu financièrement dans cette aventure, qu'il s'agisse des collectivités locales (Région Alsace, Ville de Strasbourg), des parlementaires M.Jung et M.Schneider, des entreprises (Jardins de Gaïa, Socomec), d'autres organismes (Le diocèse, le Crédit coopératif, la semaine de Solidarité internationale, la fondation Devenir Humain) ou de dons personnels.

Et enfin à tous les participants au colloque, qui ont permis de le rendre vivant grâce à leurs réactions, opinions et échanges avec les intervenants.

Merci à vous tous : sans vous, cette journée n'aurait pu être le succès qu'elle a été.



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT



**SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**



**FEMMES
ET MIGRATION**



**LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES**

Colloque 15 Novembre 2014

Tables rondes - Ateliers - Débats



PATIO DE L'UNIVERSITÉ
22, RUE DESCARTES STRASBOURG
9H30 À 17H00 - ENTRÉE LIBRE

**INSCRIPTION REPAS &
RENSEIGNEMENTS:**

CCFD-Terre Solidaire du Bas-Rhin
c.lawson@ccfd-terresolidaire.org
06.63.59.35.23

REGART et dignité



Elle-même

Aurélie MOINIER
(Saint Pierre en Faucigny - 74)

Économie rondement menée par la femme. Quand la ligne régulière et cartésienne rencontre la liberté des courbes et contre-courbes.

www.luckyyou-design.com

Femme Adultère, personne ne t'a condamnée.

Macha CHMAKOFF (Lyon - 69)

Huile sur toile (81 x 65 cm).
Pigments broyé à l'huile de lin,
et peinture à la spatule (ou couteau).

Les Hommes amènent cette femme adultère auprès du Christ. En proposant de lapider cette femme, objet de leur propre convoitise inconsciente, c'est leur impétueux désir sexuel qu'ils voudraient en réalité tuer. Ils invoquent la loi religieuse, mais le Christ démasque la fausseté de cette allégation. De plus dans cette scène étonnante et unique dans les évangiles, le Christ en se concentrant sur ce qu'il dessine sur le sol, prend une juste distance relationnelle par rapport à cette femme. Il montre comment les hommes peuvent se situer de façon juste envers les femmes, grâce à la sublimation d'une partie de leur pulsionnalité.

Macha Chmakoff est diplômée de l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts de Paris. Elle exerce le métier de peintre depuis 30 ans, en France et à l'étranger. Sa peinture, au couteau, à la limite de la figuration et de l'abstraction est visible dans des expositions régulières et sur son site : www.chmakoff.com.

Au cœur du bois, la montagne II

Monik GRANDEMANGE (Le Haut du Tôl - 88)

Sculpture en taille directe - bois de Tilleul,
caillou du torrent - 20 x 15 x 12 cm.

Tendresse du végétal au minéral, du nuage à la montagne, du ciel et de la terre.

www.monik.fr

Libère-toi de tes chaînes et vis en toute dignité

Guillermo QUEVEDO (Rosario - Argentine)
Fresque.

Réalisée sur un mur de la rue en plein cœur de Rosario dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre la traite des personnes organisée en lien avec des ateliers et rencontres durant plusieurs mois, pour aborder la thématique.



Désir d'envol

Jacques TISSERAND (Vagney - 88)
Sculpture.

Cette sculpture a pour pied une jarre. Masculin et féminin entremêlés dans ce ventre obscur. De cet utérus d'argile sortent un homme et une femme, desquels naissent deux enfants : une famille. Et les problèmes avec ! Le couple est seul au milieu du désert. L'homme est roi sur ce monde. Le sort qui nous préoccupe est celui de l'épouse. Enfermée dans un cercle d'airain, elle est sa prisonnière. Elle n'existe que par sa volonté. Où ? - le monde est vide jusqu'à l'horizon - et comment fuir pour se réaliser vraiment ? Elle fabrique un rêve, un rêve d'icône, un oiseau grotesque aux ailes en forme de faux qu'elle lâche vers le ciel. Un enfantillage, un caprice... pour le mari qui, courroucé, la fait revenir sur terre d'une poigne terrifiante.

Femmes du monde en guerre.

Martine DELLE CREUSOT
(St Hippolyte du Fort - 30)

Huile et acrylique sur toile 73 x 54 cm.

www.dellemc.fr



Dignité, extrait de la série « Les grillagées »
Anne CHINY (Lunéville - 54)

Sculpture en terre espagnole et grillage
cuits ensemble. Mélange des pigments
d'ocres et huile de lin, passé au chalumeau
puis ciré.

Douleur Douceur
Inhumanité Intégrité
Geôlier Générosité
Négation Nidation
Intolérance Indulgence
Torturer Tâtonner
Enfermement Épanouissement

<http://sculpture-terre-glaise.over-blog.com>

Femme vitrailée ou Mise en lumière

Agnès CAUVÉ (Uzemain - 88)

Acrylique au couteau et stylo. 50 x 50 cm.

Quelques traces de lumière sur des visages ; quelques couleurs assorties qui proposent un regard qui anime ces femmes du monde qui souffrent et qui dansent, qui parlent et qui pleurent, qui rêvent et qui jouent, qui agissent et dénoncent, qui soignent et tremblent. Elles aiment puis renaissent.

Agnès Cauvé est plasticienne près d'Epinal. Dans une démarche personnelle animée d'une vision chrétienne, elle ose exposer son ressenti. Et enrichie d'expériences créatives, elle croit que l'on peut vivre de manière picturale, ses expressions, aujourd'hui, avec force sans enfermer le regard de ses contemporains et proposer une image objective d'une société et ses différences.

www.creatcomdec.fr

La dignité de la femme passe par son indépendance. C'est un combat quotidien pour laisser apparaître ses idées et solutions à bien des problèmes.

DomGARCIA (Epinal - 88)

Huile au pinceau. 55 x 55 cm.

Ensoleillement de couleurs éclairant
notre terre des Vosges.
Artiste peintre dont les toiles sont
exposées d'Epinal à New York.

www.domgarcia.free.fr





ccfd-terre solidaire
Bas Rhin

10 rue Gerhardt
67000 Strasbourg
Tél 03 88 61 44 13

Permanences les jeudis et vendredis de 10h-17h
ccfd67@ccfd-terresolidaire.org
<http://blog.ccfid-terresolidaire.org/alsace-lorraine/>
Facebook CCFD-Terre Solidaire Alsace



Université de Strasbourg
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
<http://www.unistra.fr/>



itiri
Institut de Traducteurs, d'Interprètes et
de Relations Internationales
Bâtiment « Le Pangloss »
22 rue René Descartes
BP 80010
67084 Strasbourg Cedex
itiri@unistra.fr
<http://itiri.unistra.fr/>



LES DROITS DES FEMMES, VUS DU SUD

« A Rosario, troisième ville d'Argentine, Maria Suarez est bénévole pour l'association Indeso Mujer. Arrivée à Strasbourg en fin de semaine, elle a fait le déplacement pour pouvoir témoigner des violences faites aux femmes, chez elle. Une situation difficile à évaluer, tant le sujet est tabou dans un pays marqué par la religion catholique et les idées conservatrices. « En Argentine, on estime qu'il y a environ un féminicide toutes les 30 heures » explique Maria en précisant que le féminicide correspond au meurtre d'une femme par son mari ou son compagnon. Le terme est spécifique aux pays d'Amérique latine et a été introduit dans le code pénal argentin il y a quelques années. Au niveau législatif, de bonnes avancées ont été faites récemment. Les femmes sont mieux protégées mais les ressources publiques allouées à la mise en œuvre de la loi et aux associations sont trop faibles pour qu'il y ait un impact notable... » regrette Maria. [...] »

Dernières Nouvelles d'Alsace, 15 novembre 2014

LE CCFD PLANCHE SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

« Après la tenue à Colmar en 2011 de la célébration des 50 ans du CCFD-Terre solidaire, la première ONG de développement en France organise un colloque intitulé « L'égalité femmes-hommes, un enjeu de développement » en collaboration avec l'Université de Strasbourg.

D'entrée de jeu, les organisateurs se veulent iconoclastes. En effet, dans le libellé de leur manifestation, ils ont pris pour thème : « L'égalité femmes-hommes... » Titre à l'envers de la règle usuelle mais assumé, qui dans un pays machiste comme la France est plutôt gonflé. Mais le CCFD n'a jamais eu la langue dans sa poche, ce qui au demeurant est devenu particulièrement intéressant tant la langue de bois est présente.

Avec cet intitulé un tantinet provocateur, le CCFD fait une fois de plus dans la provocation, mais c'est pour la bonne cause. Les femmes ont toujours été à la traîne dans notre société. [...] Dans un pays qui se prévaut sans cesse d'esprit démocratique, c'est un peu pour le moins curieux. [...] »

L'Ami hebdo, 31 Octobre 2014